



# FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE DORDOGNE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Filature de l'Isle

80

Samedi 5 avril 2025

## SOMMAIRE

ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	2
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AVRIL 2024 ET DES DÉLIBÉRATIONS ADMINISTRATIVES .....	6
RAPPORTS FINANCIERS AVEC PRÉSENTATION DES VOTES .....	6
•    Fédéral.....	6
•    Dégâts de gibier .....	6
RAPPORT GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET CERTIFICATION DES COMPTES ET RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CABINET HOCHE .....	9
INTERVENTION SUR LA RÉGLEMENTATION DE L'INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GRAND GIBIER (Me LAGIER, AVOCAT NATIONAL) .....	19
RAPPORT MORAL, DE GESTION ET D'ACTIVITÉS .....	26
RAPPORT COMMUNICATION – RECRUTEMENT DE NOUVEAUX ADHÉRENTS ET PRÉSENTATION DES PROJETS (PORTES OUVERTES CHÂTEAU-L'ÉVÈQUE).....	33
RAPPORT TECHNIQUE THÉMATIQUE (FILM).....	38
RAPPORT VEILLE SANITAIRE (AUJESZKY) : INTERVENTIONS DES SERVICES DE L'ÉTAT .....	39
REMISE DES MÉDAILLES FÉDÉRALES.....	41
INTERVENTION DES PERSONNALITÉS INVITÉES.....	44

*(La séance est ouverte à 8 h 56, sous la présidence de M. AMBLARD.)*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous allons commencer.

Madame la préfète de la Dordogne représentée par M. Christophe LEYSSENNE, Directeur de la Direction départementale des Territoires,

Monsieur le sénateur,

Madame, Monsieur les députés de la Dordogne,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs, chacun en vos grades et qualités,

Messieurs les présidents,

Chers amis,

Je déclare notre Assemblée générale de ce 5 avril 2025 ouverte et vous souhaite la bienvenue.

Nous remercions la municipalité de Périgueux pour son accueil dans ce beau complexe. Comme chaque année, les gardes particuliers sont présents pour nous aider dans l'organisation de cette journée. Nous les en remercions. Plus généralement, je remercie l'ensemble des associations de chasse spécialisées qui œuvrent pour que leur passion soit reconnue et qui nous aident au quotidien. C'est toujours un plaisir de vous accueillir et de voir une salle comble comme ce matin.

Je souhaite maintenant rendre un dernier hommage à un ancien administrateur qui nous a quitté le 30 septembre 2024, M. Daniel LARONZE. Il est né le 12 août 1953 à Saint-Astier. Il prend son premier permis de chasser en 1976 et devient président de l'amicale de chasse de Fareyroux en 1989. Chasseur-agriculteur investi dans la gestion du sanglier, il a été président du GC « sanglier Périgord-Nord » de

1997 à 2008. Il devient administrateur à la Fédération de 2002 à 2007 où il représente les GIC du département. Il est à l'initiative de la réalisation de l'école de chasse nature de Saint-Astier et du parcours de formation avec M. Jean-Pierre BIAUSSA, administrateur fédéral, suite à la loi Chasse 2000 — ces ateliers sont les épreuves du permis de chasser théorique et pratique.

Passionné et doté d'un fort tempérament, il était un homme de contact et de terrain sur lequel nous pouvions compter. Nos condoléances à ses proches.

Avant de débuter nos travaux, à la mémoire de nos collègues chasseurs disparus depuis notre dernière Assemblée générale et conformément à la tradition, je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée.)*

Merci.

## ACCUEIL DES PARTICIPANTS

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je profite de votre attention pour remercier très sincèrement le dévouement, le professionnalisme des personnels de votre Fédération. Ne croyez pas que leur tâche soit toujours facile, mais ils répondent présents et essaient au mieux de répondre à vos attentes.

Je remercie, au nom de notre Conseil d'administration, les personnalités présentes...

Je fais un impair, nous avions promis à M. MERILLOU de prendre la parole en début d'AG parce qu'il doit partir pour d'autres obligations.

Monsieur MERILLOU, excusez-moi.

**M. MERILLOU.**- Bonjour à toutes et à tous. Bonjour également aux élus. Madame la député, Monsieur le conseiller départemental, Madame et Messieurs

les maires.

Je prends la parole rapidement. Cela ne me met pas à l'aise d'y être obligé, mais je pars à une cérémonie commémorative à Fanlac, où je dois être à 10 h 30.

Je veux simplement vous dire que je suis là par soutien à la chasse. J'ai été chasseur, je ne le suis plus. Je n'ai plus de chien, le gros gibier ne me tentait pas. J'étais un chasseur de palombière, je conserve la palombière familiale qui est toujours utilisée.

Je voulais rappeler le rôle de la chasse. Dans la plupart des communes rurales, c'est souvent la dernière association qui a une réelle activité, très implantée dans nos communes. Même si les gens qui y participent ne sont pas forcément de plus en plus jeunes, parce que nous constatons bien que les chasseurs vieillissent et qu'un vrai problème de renouvellement nous posera des difficultés rapidement.

Je rappelle le rôle essentiel de régulation du gibier : s'il n'y a pas de chasseurs avec la prolifération de gros gibier, cela va vite devenir un vrai problème, notamment par rapport à l'activité agricole. Nous voyons bien les tensions qui existent entre chasseurs et agriculteurs. Heureusement, souvent, ce sont les mêmes, donc les tensions sont parfois moins vives, mais il y a une vraie difficulté entre ce qui est une passion et ce qui est une activité économique qui fait vivre un certain nombre de familles. Ce n'est pas la cohabitation qui pose problème, mais le niveau très élevé de gibiers, notamment de gros gibiers.

Heureusement que les chasseurs sont aussi là pour réguler les nuisibles. Nous avons besoin de chasseurs qui permettent de réguler l'excès de nuisibles présents dans notre agriculture.

Je voudrais rappeler aussi — je sais que vous le faites, que vous dites les choses, mais ce n'est pas perçu en dehors du milieu de la chasse — que vous

êtes les premiers acteurs du maintien d'une nature qui est entretenue. Les chasseurs entretiennent la nature, ouvrent les paysages, dégagent des chemins. Ce sont souvent des activités qui ne sont pas conduites par d'autres personnes. On voit bien la difficulté de maintenir ces milieux, notamment les milieux forestiers ouverts.

Et puis certaines espèces ne sont pas exposées à un danger d'extinction. Je ne vais pas revenir sur le gros gibier, mais l'on parle de la palombe, qui m'intéresse plus particulièrement. Elle ne présente pas de risque d'extinction de l'espèce — même je ne sais pas ce qu'il en sera dans 10 ou 20 ans. Et pourtant, les chasses traditionnelles sont remises en cause, dont celle de la palombe.

Je ne veux pas être plus long, parce que je ne suis pas expert de la chasse. Je remercie tous ceux — et toutes celles, les dames, moins nombreuses mais présentes — qui sont présents ici et qui font vivre la chasse dans chacune des 505 communes du département. Parce que s'il n'y avait pas des gens engagés dans les sociétés communales de chasse, les ACCA et compagnie, il n'y aurait pas de chasse.

Merci à tous et à toutes. Bons travaux. Je vous quitterai à 9 h 30 et je laisserai la place à d'autres élus qui me succéderont.

*(Applaudissements.)*

**M. LE PRÉSIDENT.**— Merci, Monsieur MERILLOU.

Je remercie, au nom de notre Conseil d'administration, les personnalités présentes.

Seront parmi nous aujourd'hui :

- Mme AUBERT Marie, préfète de la Dordogne représentée par M. LEYSSENNE Christophe, Directeur de la DDT ;
- Mme LECHON Nadine, députée de la Dordogne ;
- M. MULLER Serge, député de la Dordogne ;

- M. PRIGENT-DECHERF Éric, directeur de la DDETSP, représenté par M. COUSIN Vincent, son directeur adjoint ;
- Général MALHET Bertin, du Centre national des forces de gendarmerie, représenté par l'adjudant LAINE Julien ;
- M. RIFFAUD Alan, chef du service départemental de l'OFB ;
- M. ROUSSET Alain, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, représenté par M. SABAROT Henri, président de la FDC de la Gironde ;
- M. PEIRO Germinal, président du Conseil départemental de la Dordogne, représenté par M. SAUTREAU Jean-Michel ;
- M. MARTY Alain, maire de Château-l'Évêque ;
- M. NADAL Jean-Michel, maire de Biras ;
- M. de LARY de la TOUR Roland, directeur du CRPF ;
- M. FLAMANT Philippe, président des sylviculteurs et vice-président du CRPF ;
- M. SERRA David, du service départemental du Renseignement territorial ;
- M. AUROUX Michel, président de l'association des Chasseurs du Grand Sud-Ouest méprisés ;
- M. MEUNIER Bruno, président de la FDC de Charente, représenté par M. BRETONNET Jean-Noël ;
- M. BOUYER Christophe, président de la FDC de la Charente-Maritime, représenté par MM. BROUIN Francis et DOUET Jean-Philippe ;
- M. LAFARGE Christian, président de la FDC de Haute-Vienne, représenté par VILLARD Sylvain ;
- M. SALLES Richard, président de Groupama ;
- M. BOISSAVIT Jean-Pierre, propriétaire de la réserve de Saint-Astier ;
- tous les lieutenants de louveterie présents ;

- tous nos partenaires, notamment les associations spécialisées.

Se sont excusés :

- M. CARRÉ Frédéric, sous-préfet de Bergerac ;
- M. VARAILLAS Marie-Claude, sénatrice de la Dordogne ;
- M. AUZOU Jacques, président du Grand Périgueux ;
- M. LAMONERIE Bruno, président de l'Union des Maires et du PNR, représenté par M. BOIDE Thierry ;
- M. BIDAUD Yannick, maire de Marsac-sur-l'Isle ;
- M. LAVITOLA Emeric, maire par intérim de Périgueux ;
- Mme DRUILLOLE Christelle, maire d'Agonac ;
- M. RAVAILHE Jean-Michel, président de la Fédération des pêcheurs de la Dordogne ;
- M. BOUT Jean-Christophe, directeur de la Fédération de pêche ;
- M. DUMAURE Rémi, président de la Chambre d'agriculture de la Dordogne ;
- M. RENARD Maxime, chef du service Environnement à la DDT ;
- M. GUÉ Aurélien, technicien de chasse à la DDT ;
- M. DUFAU Jean-Luc, président de la FDC des Landes ;
- M. VICINI Laurent, président de la FDC du Lot-et-Garonne ;
- M. MADUPUY Robert, président de la FDC de la Corrèze ;
- M. CUAU Michel, président de la FDC de la Vienne ;
- M. DELCASSO Jean-Marc, président de la FDC des Hautes-Pyrénées ;
- M. GARAT Didier, président de la FDC des

Pyrénées-Atlantiques ;

- Mme THIERIOT Claire, présidente de la FDC de la Creuse ;
- M. BOUSCARY Michel, président de la FDC du Lot ;
- M. PONCEY Éric, assureur Allianz.

Chers collègues, lors de cette Assemblée :

- Nous procèderons à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale d'avril 2024, suivi de l'approbation des délibérations administratives.
- Ensuite, les rapports financiers et projets de budgets vous seront présentés par M. PAGÈS Sébastien, notre expert-comptable, et notre trésorier Pierre GRANGER. Ils seront soumis à votre approbation.
- M. CHETANEAU Yves vous présentera la contribution territoriale qui sera soumise à un vote à bulletin secret remis à l'entrée.
- Ces derniers seront clôturés par celui de notre commissaire aux comptes, Mme ARNAUD, du cabinet Hoche et Associés, dont nous devons renouveler le mandat cette année.
- Me LAGIER, avocat national, qui nous fait l'honneur d'être parmi nous cette année, interviendra sur l'indemnisation des dégâts de grand gibier et les actualités juridiques. Je ne doute pas que vous aurez des questions.
- Dans la continuité, je vous présenterai mon rapport moral de gestion et d'activités, accompagné de mon premier vice-président.
- Pour la partie « communication », M. MAGNANOU Nicolas interviendra sur

notre stricte nécessité à recruter de nouveaux adhérents et présentera les projets pour cette année 2025.

- Le rapport technique sera sous la forme d'un film qui va retracer nos activités.
- L'actualité sanitaire a été riche ces dernières semaines. À ce titre, M. le directeur adjoint de la DDETSPP vous fera un point sur la maladie d'Aujeszky au niveau départemental. Prise par d'autres engagements, la vétérinaire de la FNC ne peut pas être présente parmi nous. Nous pourrons répondre à vos éventuelles questions.
- Viendra le tour des médaillés.
- Et enfin, nous terminerons nos travaux par les interventions de quelques-unes de nos personnalités invitées.

Comme vous pouvez le constater, l'ordre du jour de notre journée a quelque peu évolué depuis sa publication officielle dans la presse. Aussi, je me dois de vous demander d'approuver cet ordre du jour quelque peu modifié pour tenir compte au plus près de la réalité de nos travaux.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

*Qui est contre ? (Aucune voix.)*

*Qui s'abstient ? (Aucune voix.)*

➤ ***L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des voix.***

Pour ne pas surcharger nos travaux, nous vous proposons de voter une partie des décisions à main levée concernant les éléments statutaires annuels, les comptes de bilan. Je vous demande de nous apporter votre soutien en ce sens. Je vous en remercie vivement.

Pour la contribution territoriale, nous procéderons à un vote à bulletin secret. Je vous rappelle que les spécimens de bulletins de vote envoyés aux présidents ne sont pas pris en compte. Seuls les bulletins qui vous ont été remis à l'entrée ce matin vous seront utiles pour voter.

Ce vote à bulletin secret nous oblige à prendre l'attache d'un bureau de vote qui est d'ores et déjà composé de quatre administrateurs de la FDC 24. Ces derniers doivent être accompagnés de chasseurs volontaires. Je vous demande de vous manifester en ce sens. Il nous faut quatre chasseurs.

*(Se portent volontaires Claude VALADE, Marc WEBER, Eloïse PAUZAT, Denis BERNIER et sont ainsi désignés membres du bureau de vote.)*

Ce bureau de vote ainsi constitué sera aussi celui de notre Assemblée générale.

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AVRIL 2024 ET DES DÉLIBÉRATIONS ADMINISTRATIVES

**M. LE PRÉSIDENT.**- Maintenant, nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de l'année précédente suivi des diverses approbations administratives. Procès-verbal de l'Assemblée générale d'avril 2024 que vous avez pu consulter sur votre « Espace Adhérents et Territoires ».

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

➤ ***Le procès-verbal de l'Assemblée générale d'avril 2024 est approuvé à l'unanimité des voix.***

Je vous remercie de votre confiance.

Approbation des délibérations administratives diverses.

Comme chaque année, je vous demanderai de valider le fait que le Conseil d'administration puisse, en votre nom à tous, procéder à des ventes et acquisitions comme le prévoit légalement l'article 11 paragraphe 10 de nos statuts.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

➤ ***Les délibérations administratives diverses sont approuvées à l'unanimité des voix.***

Je vous remercie de votre confiance.

#### RAPPORTS FINANCIERS AVEC PRÉSENTATION DES VOTES (Fédéral – Dégâts de gibier)

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je laisse la parole à mon collègue trésorier fédéral, M. Pierre GRANGER, et notre expert-comptable, M. Sébastien PAGÈS, pour une présentation générale de nos comptes pour l'exercice cynégétique 2023-2024.

**M. GRANGER.**- Mesdames et Messieurs, bonjour.

Pour la présentation des comptes clos au 30 juin 2024, je vais laisser la parole à M. PAGÈS, expert-comptable du cabinet La Brégère.

**M. PAGÈS.**- Merci. Bonjour à tous.

Je vais donc faire une présentation succincte des comptes du 30 juin 2024 de la FDC de Dordogne. Vous retrouvez dans votre pochette le rapport financier avec les principaux éléments financiers de la Fédération.

**Au niveau de la Fédération seule**, pour le total des produits et charges des deux derniers exercices, le résultat est une perte de 264 959 €. Elle se répartit comme suit :

- 246 144 € pour la Fédération seule — comme l'année précédente ;
- 18 045 € pour le domaine du Bûcher.

La Fédération a acquis, au cours de cet exercice, le Domaine du Bûcher à Château-l'Évêque pour un montant de 1 158 571 €, soit 1 105 000 € de valeur immobilière et 53 571 € d'honoraires d'adjudication. Le domaine a aussi généré des charges diverses pour 18 815 €.

#### **Analyse des produits d'exploitation.**

Ceux-ci montrent une augmentation de 2,44 %, soit + 58 176 €.

Vous trouverez sur le rapport financier l'évolution du prix du timbre depuis la réforme de 2019, ainsi que le nombre de chasseurs et d'adhésions de territoires. Vous pourrez constater une hausse du prix du timbre, mais une diminution du nombre de chasseurs depuis 2019.

Il faut préciser, à la lecture de ces chiffres, que les produits d'exploitation liés à l'événement du Centenaire qui s'est tenu en août 2023 ont généré une augmentation à hauteur de 88 000 €, dont :

- 46 000 € de produits annexes,
- 20 000 € de subvention,
- 32 000 € de don reçus.

À l'inverse, une écriture comptable a eu un impact significatif en minorant les produits de - 82 000 €.

Le résultat financier est en excédent de 78 611 €. Le rebond boursier a engendré des plus-values, et a permis une meilleure gestion du portefeuille.

La réforme de la chasse, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019, ne permet pas d'endiguer la baisse du nombre de chasseurs. Cette dernière est compensée financièrement par une aide de la Fédération nationale des chasseurs, également prévue par la réforme, à hauteur de 185 646 €, répartis entre le Service général et le service Dégâts de gibier.

#### **Analyse des charges d'exploitation.**

Les charges d'exploitation sont en hausse de 18,25 %, soit 427 169 €. Les hausses sont principalement dues à l'organisation du Centenaire, qui a généré un surcoût de 242 454 € — contre 123 525 € de produits générés par le Centenaire.

L'électricité/gaz du siège social a augmenté de 12 000 €, l'entretien des biens immobiliers de 11 000 €.

Les études scientifiques, notamment le dossier « tourterelles », ont généré un coût de 10 000 €, ainsi que les frais de réception avec la réorganisation de l'Assemblée générale en présentiel.

Le poste « salaires, charges sociales et fiscales » a augmenté du fait de la revalorisation du point INM et de l'évolution du nombre des personnels.

Le poste « subventions versées » enregistre une hausse de 29 000 €, dont :

- 15 000 € de subventions fédérales annuelles,
- 8 000 € de petits gibiers,
- 6 000 € de perdrix royales.

La politique fédérale reste tournée vers les adhérents territoriaux (associations) et chasseurs individuels. Les subventions fédérales et opérations « séduction » — validation à 0 €, parrainage et aides aux nouveaux chasseurs — sont donc maintenues.

D'une manière générale, une vigilance particulière est portée sur la baisse des charges avec notamment des renégociations d'anciens contrats et le changement d'organisation avec le passage à la dématérialisation.

Il vous sera demandé d'approuver la perte de la Fédération seule, et de l'affecter dans le compte des autres réserves.

### Service Dégâts de grand gibier.

*« La réforme de la chasse du 1<sup>er</sup> juillet 2019 impose la tenue d'une comptabilité analytique, avec une indépendance obligatoire des comptes bancaires. La Fédération appliquait déjà cette séparation depuis 2001, donc sans changement pour notre structure. »*

Recettes totales : 2 168 817 €.

Dépenses totales : 1 815 603 €.

Je fais remarquer l'inversion, sur le tableau qui vous est présenté, des lignes « charges » et « produits ». Les comptes présentent, pour la section « dégâts de gibier », un excédent de 353 215 € contre un déficit de 73 998 € à l'exercice précédent. L'approbation de ce résultat fera l'objet d'un vote en suivant ainsi que d'une demande d'affectation dans les réserves.

### Analyse des produits d'exploitation.

Ils présentent une augmentation de 32,94 %, soit +523 972 €. Cette forte hausse s'explique de la manière suivante :

- Le plan de résilience de l'État d'un montant de 414 752 €, aide directe sans contrepartie, contre 152 359 € en 2022-2023 ;
- Une hausse des contributions plan de chasse de 97 000 € — 50 000 € pour le sanglier, 36 000 € pour le chevreuil et 14 000 € pour le cerf ;
- Une hausse de la contribution territoriale de 13 000 € ;

- Une hausse des ventes de matériels de protection de 23 000 € ;
- La participation fédérale : quote-part de la validation nationale pour 59 516 €, et quote-part de l'aide nationale sur la réforme de la chasse pour 94 370 €. Cette écriture a eu un impact direct sur le résultat. Ceci induit que nos « équilibres » sont étroitement liés à la réforme et aux fonds reversés par la FNC.

Rappel : seules les validations départementales « grand gibier » participent à l'indemnisation des dégâts de gibier. Les validations nationales ne s'acquittent pas du timbre « grand gibier » du département dans lequel elles valident. En Dordogne, avant la réforme — suppression des validations bi-départementales —, nous avions 365 permis nationaux contre 4 244 aujourd'hui.

Il est à noter que malgré la mise en place de la contribution territoriale obligatoire et l'augmentation des attributions plan de chasse, les ressources sont fragiles.

Comme pour la Fédération, seul le résultat financier s'améliore : il s'établit à 53 486 €. Il a également bénéficié du rebond boursier.

Vous trouverez dans le rapport financier l'évolution du prix du timbre et du nombre de chasseurs depuis la réforme de 2019, avec un prix du timbre en légère hausse et un nombre de chasseurs en forte diminution. Il convient de pondérer ces éléments avec les validations nationales qui ne permettent pas de connaître les chasseurs de grand gibier.

### Analyse des charges d'exploitation.

Augmentation de 6,52 %, soit + 110 954 €.

Certains postes de charges ont fortement varié, principalement :

- les indemnisations aux agriculteurs 2023-2024, s'élevant à 433 662 € contre 535 902 €

en 2022-2023 ;

- les indemnisations aux agriculteurs rattrapage exercices antérieurs, s'élevant à 164 799 € — soit 906 € pour 2021-2022 et 163 892 € pour 2022-2023 — contre 170 997 € en 2022-2023 ;
- la provision des dossiers en cours, pour 190 902 €, soit 1 510 € pour les dégâts 2021-2022, 56 586 € pour les dégâts 2022-2023, et 127 544 €, ainsi qu'une provision, pour les estimateurs, de 5 262 € pour les dégâts 2023-2024.
- le poste « équarrissage » s'élevant à 178 112 €, soit une hausse de 42 000 € — tonnage en hausse, et les honoraires des estimateurs, s'élevant à 124 925 €, soit une hausse de 41 000 € ;
- le poste « subventions générales » augmentant également de 70 000 € : augmentation de 30 000 € pour les miradors, de 17 000 € pour les subventions générales et de 10 000 € pour les subventions de matériel de protection des cultures.

Vous est également présenté le résultat de la section analytique « éco-contribution », qui est, par définition, un résultat à l'équilibre et n'appelle pas de commentaire particulier. La contribution financière de l'écocontribution est de 79 590 € pour l'exercice 2023-2024, mais n'influe pas sur le résultat comptable.

Le résultat consolidé des quatre sections analytiques de la Fédération de la chasse de Dordogne est un excédent de 88 256 € pour l'exercice 2023-2024, contre un excédent de 86 974 € pour l'exercice précédent. C'est ce résultat qu'il vous sera demandé d'approuver.

Enfin, une précision quant à la lecture du rapport financier.

Vous trouverez en première page le bilan consolidé qui est une image de la fédération au 30 juin 2024. Il est important d'indiquer que la trésorerie de la Fédération s'élève à 5 678 616 € au 30 juin 2024, contre 6 317 960 € au 30 juin 2023. Elle a diminué notamment du fait de l'acquisition du domaine du Bûcher. Cette trésorerie de 5 678 616 € représente plus d'une année de produits d'exploitation.

Les fonds propres de la Fédération, avant affectation des résultats, s'élèvent quant à eux à 7 839 862 €.

Je vous remercie.

(*Applaudissements.*)

**M. GRANGER.**— Je vous remercie, Monsieur PAGÈS. Je vais maintenant passer la parole à Mme ARNAUD Sandy, commissaire aux comptes.

Vous aviez l'habitude chaque année d'entendre M. LEUGER pour cette partie. Il a rythmé de sa voie calme et de son expertise nos Assemblées générales et nous l'en remercions. Il va maintenant s'adonner à une activité moins stressante — dont je pense qu'elle est partagée par un certain nombre d'entre nous : la retraite. Bonne retraite à vous, Monsieur LEUGER.

(*Applaudissements*)

Madame ARNAUD, c'est à vous.

## RAPPORT GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET CERTIFICATION DES COMPTES ET RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CABINET HOCHE

**Mme ARNAUD.**— Bonjour à tous et à toutes.

Je me permets de rappeler que notre mission est d'ordre légal. À l'issue de notre mission d'audit,

nous émettrons deux rapports : un rapport sur les comptes annuels et un autre sur les conventions réglementées.

Je vous propose une synthèse du rapport sur les comptes annuels.

En l'exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne relatif à l'exercice clos le 30 juin 2024.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et le Code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévus par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la

sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents de la Fédération sur la situation financière et les comptes annuels.

Le deuxième rapport est celui sur les conventions réglementées. Il est à disposition des membres qui souhaitent le consulter.

Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci à toi, Pierre, merci à M. PAGÈS, merci à Mme ARNAUD. Bienvenue à cette dernière pour de nouvelles aventures au sein de notre structure.

Maintenant, je vous demande d'approuver ces comptes et d'affecter en réserve ce résultat. L'un excédentaire pour le compte légal, l'autre déficitaire pour le compte général.

D'abord, y a-t-il des questions ?

*(Pas de demande de prise de parole.)*

Je vous demande donc d'approuver.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

➤ ***Les rapports financiers sont approuvés à l'unanimité des voix.***

Je vous remercie de votre confiance.

**M. GRANGER.**- Nous devons procéder au renouvellement du mandat de notre commissaire aux comptes du cabinet HOCHÉ et ASSOCIÉS, dans les termes suivants :

*« Le mandat du commissaire aux comptes de la*

*Fédération étant arrivé à échéance, l'Assemblée générale propose le renouvellement de :*

- En qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, qui prendra fin le jour de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2030,*

*La SAS H. AUDIT, groupe HOCHE et ASSOCIÉS société de commissaires aux comptes dont le siège social est à Périgueux Cedex 24 059, Cré@vallée Nord, 371 Boulevard des Saveurs CS 30001, membre de la Compagnie Grande Aquitaine, représentée par Mme Sandy ARNAUD ;*

- En qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, qui prendra fin le jour de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2030,*

*La SA Hoche et Associés, société de commissaires aux comptes dont le siège social est à Périgueux Cedex 24 059, Cré@vallée Nord, 371 Boulevard des Saveurs CS 30001, membre de la Compagnie Grande Aquitaine, représentée par M. Philippe ESCROUZAILLES. »*

Président, c'est à toi de faire voter.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***Le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes est approuvé à l'unanimité des voix.***

Je vous remercie de votre confiance.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je redonne la parole à votre trésorier pour le projet de budget de l'exercice 2025-2026.

**M. GRANGER.**- Comme chaque année, je vais vous présenter les projets de budget 2025-2026 qui débuteront le 1<sup>er</sup> juillet prochain : budgets dégâts, fédéral et investissement.

Mon collègue Yves CHETANEAU, 1<sup>er</sup> vice-président et rapporteur de la commission Grand gibier, vous présentera la contribution territoriale.

#### **Projet de budget de la Fédération de la chasse.**

En préambule, ce budget comporte des sections analytiques :

- la section « FDC » seule,
- la section « dégâts »,
- la section « éco-contribution ».

Pour une meilleure lisibilité et une continuité dans la présentation des chiffres, nous vous communiquons les budgets séparés, soit la section fédérale seule et la section « dégâts ». La section « éco-contribution » est quant à elle réglementairement à l'équilibre.

Notre projet de budget est calculé en fonction de la baisse du nombre de nos chasseurs, qui s'estime à 3 % par an. Elle porte le nombre estimé de nos adhérents pour 2025-2026 à 14 983, contre 15 547 pour l'exercice en cours.

Sur ce point, il devient nécessaire de recruter de nouveaux adhérents. Nicolas MAGNANOU, administrateur et rapporteur de la commission Communication vous en parlera tout à l'heure. Nous estimons une nouvelle baisse à hauteur de 3 % pour cet exercice 2025-2026.

Malgré le résultat déficitaire du compte fédéral, nous maintenons l'affectation d'une quote-part de la compensation financière versée par la FNC pour la section dégâts à hauteur de 94 370 €.

Pour la validation départementale, nous prévoyons le prix de la cotisation à 91 €. Le montant des droits à l'hectare du contrat de service sont inchangés, et ne changeront pas non plus pour la saison 2026-2027.

### Dépenses.

Nous maintenons notre engagement de réduire les coûts de fonctionnement. Les dépenses courantes ont été majorées de 3 % pour tenir compte de l'inflation.

- La masse salariale reste élevée avec des embauches prévues et des revalorisations salariales.
- Les opérations « recrutement » sont maintenues avec une somme dédiée de 30 000 € ; les subventions sont maintenues à hauteur de 140 000 €.
- Les dossiers dits « éco-contribution » pour des actions en faveur de la biodiversité sont mis en œuvre pour montrer, s'il en est besoin, le rôle des chasseurs dans l'environnement. Cependant, ces dossiers requièrent un temps de travail conséquent.

Au final, le budget soumis à votre approbation est déficitaire de 322 166 €. Il reprend en partie les actions décrites ci-dessus.

### Projet de budget « dégâts ».

Dans les grandes lignes de ce budget 2025-2026, le Conseil d'administration reconduit une partie des fonds « Fédération » vers le compte « dégâts » : quote-part validations nationales et équivalence du fonds de péréquation, soit 150 556 €.

Les aides sont maintenues :

- sur la prévention des dégâts — aide à l'achat de matériel de clôture pour 75 000 € ;
- sur le dossier annuel de demande de subvention pour 125 500 €.

Pour cet exercice, nous avons relancé également l'opération « miradors » pour une enveloppe de 23 000 €.

Le poste « équarrissage » est porté à 180 000 €, avec le soutien financier de certaines communautés de communes — que je tiens à remercier ici, certaines communautés de communes, et pas toutes, je le précise. Ce soutien reste dérisoire par rapport à l'apport des chasseurs dans la salubrité publique du département.

Le poste « indemnisation des dégâts » est quant à lui budgété en prévisionnel à 550 000 €. L'année écoulée a enregistré une dépense de 598 461 € — année 2022-2023.

Cependant, la situation est catastrophique pour l'exercice en cours (2024-2025), qui enregistre déjà 482 458 € versés. Il est impératif de maintenir la pression de chasse. Pour vous aider dans cette tâche, votre Fédération s'est engagée à maintenir le timbre grand gibier à 10 € sur trois ans.

Enfin, vous voyez apparaître à l'écran le prix des bracelets « plan de chasse » pour la prochaine saison, qui restent inchangés. Là aussi, votre Fédération s'est engagée à les maintenir pendant trois ans.

Comme le protocole national signé entre agriculteurs et chasseurs nous y oblige, nous sommes amenés à faire participer les territoires de chasse par le biais de la contribution territoriale à l'hectare que vous connaissez déjà.

Je vais donner la parole à notre premier vice-président, Yves CHETANEAU, pour la contribution

territoriale à l'hectare.

**M. CHETANEAU.-** Mesdames et Messieurs,

Comme l'an dernier, je vais vous présenter la contribution territoriale qui sera appliquée dès la prochaine saison.

Forts de l'expérience de la saison dernière, nous avons souhaité cette année vous interroger sur la manière de l'appliquer par un vote à bulletin secret. Bulletin qui vous a été remis à votre arrivée.

Malheureusement, et je le dis très sincèrement, nous sommes obligés de l'appliquer cette année en raison de la somme importante de dégâts indemnisés sur le dernier exercice 2023-2024, à savoir plus de 561 000 €. Ainsi, pour l'exercice 2025-2026, nous devons appeler 300 000 € de contribution territoriale sur l'ensemble de nos adhérents et ce malgré les efforts que vous fournissez...

Nous ne souhaitons pas que vous preniez cela pour une sanction ; ce n'en est pas une ! J'en veux pour preuve les différentes réunions auxquelles j'assiste. Nos partenaires, services de l'État et agriculteurs, sont unanimes sur la chasse qui, pour eux comme pour nous, est la mesure la plus efficace pour baisser les populations de faune sauvage présentes sur le terrain et, par voie de conséquence, les dégâts.

Les dégâts, on ne parle que de ça et vous ne nous épargnez pas sur ce sujet. Me LAGIER, avocat national, qui nous fait l'honneur de sa présence parmi nous aujourd'hui, vous exposera la réglementation en matière d'indemnisation de dégâts de grand gibier, et vous verrez que le Code de l'environnement est clair sur le sujet.

Votre Fédération vous a entendus et s'est engagée à mettre tout en œuvre pour réduire la facture. Un groupe de travail spécifique « politique dégâts » a été créé et tend vers plusieurs objectifs :

- Faire évoluer les procédures ;
- Étudier les points de ruptures et d'améliorations tant au niveau administratif que technique ;
- Faire des contrôles de terrains des déclarations eu égard à la réglementation.

Un personnel technique a été recruté et est dédié à 50 % de son temps de travail à cette problématique.

Partie « expertises ».

Nous demandons la participation des présidents d'associations aux expertises sur l'ensemble du département, avec également trois objectifs clairs :

- Participer sans intervenir sur le travail de l'expert ;
- Proposer des solutions à l'agriculteur victime de dégâts — chasse, prévention ;
- Entamer le dialogue pour éviter de futurs dégâts pour les saisons prochaines.

Nous devons y arriver tous ensemble, et cela passe aussi par la limitation, pour ne pas dire l'abolition, des guéguerres intestines, des conflits humains en tout genre qui nuisent à notre image et à une bonne pratique. La chasse, c'est la convivialité, le partage, la passion. C'est en ce sens que nous comptons sur vous pour vous entendre entre vous, pour permettre aux agriculteurs-chasseurs de chasser pour protéger leur parcelle ; je parle de leur donner un ou des bracelets à l'approche.

À deux reprises, nous nous sommes rencontrés cette année pour échanger, discuter de vos problématiques et vous fixer des objectifs. Vous avez été présents à 80 % aux deux réunions, c'est dire si vous êtes encore et toujours concernés et impliqués. Continuons et je suis sûr que nos efforts porteront leurs fruits. Au cours de ces réunions, nous vous avons fixé des objectifs de prélèvements

qui sont aujourd’hui atteints, voire dépassés dans certains secteurs.

À l’inverse, certains ont du mal à les atteindre. Je voudrais dire à ces derniers de ne pas se décourager ! Nous vous avions demandé 25 % de progression dans les prélèvements par rapport à la réalisation des plans de chasse 2023-2024 : nous avons atteints cet objectif à 83 %. Nous pouvons nous féliciter et vous féliciter particulièrement.

Vous devez croire en l’implication de votre Fédération à vous aider :

- à trouver des mesures complémentaires à la chasse — piégeage, aides financières à la protection des dégâts ;
- à maintenir vos équilibres financiers par la pérennisation des tarifs des bracelets « plan de chasse » et du timbre « grand gibier » pour encore deux saisons ;
- à simplifier les démarches administratives ;
- à être votre médiateur en cas de difficultés ;
- à remonter aux instances étatiques les freins à votre pratique ;
- et bien d’autres actions !

Ce que je veux vous dire, c’est que nous sommes dans le même bateau. À nous de faire le nécessaire pour qu’il ne prenne pas l’eau, ou du moins qu’il le prenne le moins possible ! Nous voulons tous la même chose : retrouver une chasse passion !

Pour en revenir à la contribution territoriale, vous avez à choisir entre deux propositions :

- Méthode 1 : mutualisation. Elle suppose une majoration uniforme de 5% des tranches tarifaires de l’an dernier. Dans ce scénario, tout le monde participe à l’effort.
- Méthode 2 : indexation. Elle suppose une majoration croissante des classes en fonction des montants de dégâts indemnisés

aux 100 hectares.

Sachez que votre Fédération reste vigilante et à votre écoute. N’hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations, vos difficultés, pour que nous puissions vous aider.

J’insiste sur deux points : l’entente entre sociétés de chasse et l’octroi de bracelets à l’approche à tout agriculteur-chasseur qui vous le demande. Il en va de la survie de notre activité qui est tant décriée et attaquée ; ne donnons pas de grains à moudre à nos détracteurs.

Je vous remercie de votre attention.

(*Applaudissements.*)

**M. GRANGER.** - Merci, Yves.

Au final, le projet de budget « dégâts » qui est proposé à votre approbation sera déficitaire de 158 957 €. Le budget consolidé qui comporte celui relatif à la Fédération et celui du compte « dégâts » est de -481 123 €.

#### **Budget « investissement » 2025-2026.**

- Informatique : 5 000 €.
- Immobilier-terrain : 15 000 €.
- Matériel technique : 4 000 €.
- Travaux bâtiment : 385 465 €.
- Véhicule : 50 000 €.
- Collection naturalisation : 3 000 €.

Total : 462 641 €.

Avant de repasser la parole au Président, je tiens à remercier l’ensemble des gens qui, de près ou de loin, ont participé au suivi de ces comptes. Je veux parler du service Comptabilité, des services administratifs de la Fédération, mais aussi des

services techniques, qui sont sur le terrain, de la Direction. Sans oublier également nos collaborateurs, Mme ARNAUD, M. JOUANNEAU et M. PAGES. Une pensée pour M. LEUGER qui a œuvré dans l'ombre... Bonne continuation à vous, Monsieur LEUGER.

Voilà, Mesdames et Messieurs. Merci de votre attention, je laisse la parole au Président pour proposer à votre approbation ces projets.

*(Applaudissements.)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Pierre, merci Yves, pour vos présentations.

Avez-vous des questions ?

**M. ROUGIER.** - Bonjour. J'avais une question.

Je viens d'entendre le dernier monsieur qui vient de parler remercier toutes les personnes qui ont travaillé à la réalisation des comptes. C'est très bien. Nous, en revanche, on nous remercie de tuer des sangliers, mais pour être remercié, nous payons. Nous ne sommes pas payés ; nous payons pour faire le travail qui, normalement, à la base, doit être à la charge de l'État.

Tout à l'heure, vous parliez du prix des bracelets inchangé pendant trois ans, et après, des dégâts « sanglier ». La taxe à l'État, elle, fait partie du prix bracelet et augmente tous les ans.

La question que je voudrais poser : demain, si tout le monde se remet au petit gibier et que personne ne prend de timbre « grand gibier », que peut devenir la Fédération avec tout cela, si personne ne verse de cotisation à l'État ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Bien. Vous avez posé plusieurs questions, pas une.

Nous payons pour chasser. Tous les plaisirs se paient : le plaisir de chasser se paie, celui de pêcher se paie, une personne adhérente à une association

sportive paie son adhésion. Aujourd'hui, la chasse est payante : le prix d'un permis.

Le timbre « grand gibier » et les bracelets constituent des comptes destinés à payer les dégâts aux agriculteurs.

En 1968, l'indemnisation des dégâts n'existe pas. Les agriculteurs avaient le droit d'affût de jour comme de nuit et avaient demandé à abandonner ce dernier au bénéfice des indemnisations. Il s'est créé des bracelets pour ceux ayant des plans de chasse — ce qui est une bonne chose pour voir où on en est — ou des taxes à l'État, indépendamment de la taxe territoriale. À cet égard, nous n'avons pas le choix, nous devons payer les dégâts. Et, pour cela, il faut faire entrer de l'argent sur le compte « dégâts ».

Ensuite — nous en parlons souvent en réunion, en Conseil d'administration —, si, demain, les chasseurs arrêtent de chasser, c'est une catastrophe. Je ne pense pas que nous en arriverons là, parce que quand on aime la chasse, comme moi et beaucoup de mes amis, on ne regarde pas à l'euro près. Il est vrai toutefois que le chasseur est l'officier payeur, je vous l'accorde. Malheureusement, nous n'avons pas de solution.

Ai-je répondu à votre question ?

**M. ROUGIER.** - Oui.

**M. ROBERT.** - Bonjour à toutes et à tous,

Je voulais revenir sur le budget « dégâts », notamment le fonctionnement. Si on se projette tous dans cinq ans, avec une baisse de 3 % par an du nombre de chasseurs, on arrivera autour des 10 ou 11 000. Proportionnellement, le nombre de gibiers va monter, puisque le nombre de chasseurs baisse.

Je voudrais dire : attention aux taxes. Vous taxez des bénévoles. Des dégâts ont lieu chez les agriculteurs, et je sais de quoi je parle, mais il ne faut pas se

focaliser que sur le sanglier, le cervidé arrive. N'appuyons pas trop sur les bénévoles, parce que nous allons arriver dans un système dangereux, et je rejoins un peu la prise de parole précédente, avec moins de chasse et plus de dégâts. Il faut trouver un compromis entre tout cela.

Ma deuxième question porte sur l'aide financière de l'État. Augmentation de la contribution territoriale, le maintien des prix de bracelets, du timbre ; je voulais connaître le montant de l'État pour la saison à venir. Je vois un excédent de 380 000 € sur le compte « dégâts », avec une participation de 450 000 € de l'État pour l'année passée. Avez-vous une idée du montant versé par l'État à la Fédération ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je dois passer la parole à des professionnels, notamment à notre Comptabilité ou à la directrice.

**Mme DEVILLE.**- Monsieur ROBERT, bonjour. Bonjour à tous.

Il faut être vigilant sur les taxes que nous vous imposons. Ce n'est pas un plaisir de vous taxer, nous sommes obligés aujourd'hui de le faire. Si nous pouvions ne pas le faire, nous ne le ferions pas, clairement.

Il existe trois moyens de financer les dégâts :

- le timbre « grand gibier », que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter pendant trois ans ;
- les bracelets ;
- la contribution territoriale, qui s'impose à nous à hauteur de 30 % des recettes.

Effectivement, cette taxe est mal vécue mais elle est obligatoire si l'on dépasse 500 000 € de dégâts dans l'année, toutes espèces confondues. Nous sommes présentement obligés de le faire, mais je rappelle que si la pression continue, que vous continuez à

chasser et que des mesures complémentaires vous sont possibles, oui, nous pourrons baisser la pression. C'est ce que nous souhaitons nous aussi.

Nous avons passé une journée hier en séminaire « Palombe », et j'aimerais que nous parlions d'autre chose que du sanglier et du cervidé. Vous nous avez alertés sur le cervidé, et nous le voyons aussi dans le chiffre ; M. ROBERT sera vigilant à ce sujet. Ne vous inquiétez pas, nous serons à votre écoute.

Pour ce qui est de l'aide de l'État, elle est sujette à ce qui va se passer au niveau national, puisqu'il faut 30 % de dégâts en moins au niveau national en surface pour être versée. Pour ce qui est de la Fédération de la Dordogne, elle représenterait environ 200 000 €. Elle est toutefois conditionnée, c'est pour cela qu'elle n'apparaît pas dans les budgets. Nous ne savons pas combien nous toucherons.

Cela répond-il à votre question ?

**M. ROBERT.**- Cela répond. Simplement, par rapport à la prévision de budget, celle-ci est un peu faussée puisqu'on ne peut pas se caler.

En fin de compte, la contribution territoriale a été conditionnée à une réduction de 30 % de la surface de dégâts. Est-on bien d'accord ?

Le président MACRON, en 2023 au Salon de l'agriculture, a décidé d'apporter une aide de l'État. Je ne voudrais pas qu'en fin de compte, ce soit le monde de la chasse qui soit amené à payer, que la subvention de l'État baisse, et qu'en contrepartie, tous les gens en zone de non-chasse qui veulent protéger la chasse mais qui ne payent rien, nous pourrissent la vie par le biais des dégâts.

Parce qu'en fin de compte, tous les frais de dégâts reviennent à la commune culturelle, pas à celle où la présence de sanglier était avérée. La plupart des dégâts payés sont des dégâts agricoles. Cela signifie en fin de compte que même votre découpage

communal n'est pas très juste : une commune qui comporte beaucoup de cultures sera toujours pénalisée, alors que ce n'est pas forcément elle qui a la population de gibier. Pour ma part, j'ai rarement vu des biches et des sangliers au mois de décembre au milieu des terres.

Je pense qu'il faut revoir les choses en matière de mutualisation. Vous avez créé des massifs au niveau de la Fédération de chasse ; je verrais bien une mutualisation au niveau du massif. On me dit toujours qu'il faut des grands territoires — je suis bien placé puisque je suis président du GC « sanglier » qui comporte 14 000 hectares ; je ne vois pas pourquoi on le ferait à la commune.

Je rejoins Yves CHETANEAU, il faut mutualiser les territoires pour optimiser la chasse. Après, faites la même chose de votre côté au niveau financier.

Merci.

(Applaudissements.)

**M. LE PRÉSIDENT.**— Ton intervention suggère plusieurs réponses. Déjà, le directeur départemental va te répondre pour une partie.

**M. LEYSSENNE.**— Nous avons eu l'occasion d'en discuter il n'y a pas très longtemps, Monsieur ROBERT. Bonjour à tous.

Pour être précis : 14 000 € versés par l'État en 2023, 290 000 € en 2024. Nous travaillons avec la Fédération pour voir comment utiliser au mieux ces sommes pour permettre aux chasseurs de poursuivre les prélèvements, qui sont le meilleur moyen de limiter les dégâts.

Tout ce que vous dites est intéressant à analyser. Nous demandons de toute façon à la Fédération de rendre des comptes sur ces points-là, et nous en reparlerons, car il y a des choses intéressantes dans ce que vous dites. Nous sommes preneurs aujourd'hui de toutes les pistes de réflexion pour

diminuer cette population de grands gibiers ; parce que vous avez raison, nous nous focalisons sur le sanglier mais vient aussi le cerf.

Nous versons de l'argent et nous travaillons avec la Fédération pour voir comment celui-ci est utilisé, comment il peut impacter ensuite la diminution des dégâts de gibier. Et toutes les idées sont bonnes à prendre pour nous.

**M. LE PRÉSIDENT.**— Merci, Monsieur le directeur.

Ce qui a pour ma part retenu mon attention, et je vais dans ton sens : pourquoi n'y a-t-il que les chasseurs qui peinent, et toutes ces zones de non-chasse et d'anti-chasse, qui pratiquent et qui profitent quand même de la nature, pour de la promenade ou autre, ne paient pas ? C'est quelque chose qui sera certainement difficile à faire comprendre. Il est vrai qu'il n'y a pas que les chasseurs qui doivent payer étant donné qu'ils sont les seuls à avoir le remède pour diminuer les dégâts.

Je demanderais peut-être un complément à un professionnel : Laëtitia, quelque chose à rajouter ?

**Mme DEVILLE.**— Simplement sur la partie « zone de non-chasse ». Comme le disait Yves, Monsieur LAGIER, qui est présent parmi nous, parlera longuement des zones de non-chasse et de ce qui est prévu au niveau national. Je ne vais pas trahir ses propos, il le dira mieux que moi. Je le laisserai présenter tout à l'heure la partie indemnisation.

Est-ce bon, Monsieur ROBERT ?

**M. ROBERT.**— Oui.

**Mme DEVILLE.**— D'autres questions ?

**M. FONTAINE.**— Bonjour.

Vous venez de répondre en partie. Je trouve que tous les promeneurs, qu'ils soient à pied, à moto ou à cheval, ou les gens qui observent la nature, sont très contents de voir du gibier dedans. Ce gibier

n'appartient à personne, pas plus aux chasseurs qu'à n'importe quel autre observateur de la nature. À ce titre, l'État paye quand même une partie des dégâts, et je trouve cela bien normal.

Les chasseurs ont beaucoup de charge sur le dos, de plus en plus. Une pression également de la part des agriculteurs, puisque que nous sommes là pour les soutenir et essayer d'éviter les dégâts. On nous demande de payer plus, alors que l'opinion publique est quelque peu contraire.

Tous ces vents mauvais, quand même, font qu'une charge mentale pèse sur le chasseur et donne peut-être aussi de moins en moins envie aux jeunes d'y aller, tout simplement. Quand on va à la pêche, on s'embête moins, je vous le dis.

À ce titre, la Fédération de chasse doit faire cela pour nous. Quand j'entends Mme la directrice... Nous, dans notre secteur, nous avons moins de cervidés, et le cervidé est ce qui fait notre trésorerie. On nous met des taxes à l'hectare supérieures parce que, cas particulier, nous avons eu un mauvais épisode avec les dégâts. Du coup, on se retrouve avec une belle charge mentale.

Ce à quoi on nous répond : vous n'avez qu'à faire des lotos pour récolter un peu d'argent. Moi, je suis à la chasse, pas au loto. Dans ce cas-là, je vous le retournerai, Madame la Directrice : vous n'avez qu'à faire, vous, des lotos, pour que nous payions moins cher.

*(Applaudissements.)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous n'êtes pas gentil avec nous.

Sur ce que vous venez de dire, la loi de 1968 — je ne voudrais pas me répéter — établit que c'est aux chasseurs de payer les dégâts. Nous ferons tout pour payer le moins possible : croyez-moi que cela me rebrousse le poil quand je vois que les chasseurs sont ceux qui payent.

S'il n'y a plus de questions, nous allons procéder au vote des budgets, en deux temps.

Le budget tel qu'il vous a été présenté, sans la contribution territoriale, qui sera soumise à un vote à bulletin secret mais qui ne changera pas le montant appelé, qui est de 300 000 €.

Vote du budget 2025-2026.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(3 voix.)*

➤ ***Le budget 2025-2026 est approuvé à la majorité des voix.***

Je vous remercie de votre confiance.

Vote de la contribution territoriale.

Je rappelle les consignes de vote : vous devez effectuer un seul choix de réponse pour chacune des méthodes proposées ; tout bulletin raturé sera considéré comme nul. Vous devez répondre obligatoirement aux deux résolutions.

Je vous demande votre bulletin de vote pour vous exprimer sur la méthode 1 (mutualisation). Prenez le temps de voter.

**Vote 1.**

*(Il est procédé au vote à bulletin secret.)*

Nous allons procéder au vote portant sur la méthode 2 (indexation). Prenez le temps de voter également.

**Vote 2.**

*(Il est procédé au vote à bulletin secret.)*

Les gardes particuliers sont à votre disposition pour collecter dans les urnes prévues à cet effet. Je

demande aux gardes de faire la collecte des bulletins.

Je vais demander au Bureau de vote qui s'est constitué en début de séance de se rendre en fond de salle.

**Mme DEVILLE.**- Je vous rappelle les membres du Bureau.

- Côté élus de la Fédération : M. Jérôme BRUDY, M. Dominique BAILLET, M. Thierry MURAT, M. Jean-François VILLEMAGNE.
- Côté chasseurs : M. Claude VALADE, M. Marc WEBER, Mme Eloïse PAUZAT, M. Denis BERNIER.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Les résultats vous seront communiqués au cours de notre Assemblée.

### INTERVENTION SUR LA RÉGLEMENTATION DE L'INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GRAND GIBIER (Me LAGIER, AVOCAT NATIONAL)

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est un honneur pour nous tous de profiter des connaissances de Me LAGIER, notre avocat national, qui est incollable sur la réglementation de la chasse. Le Conseil d'administration et moi-même avons souhaité partager avec vous ses connaissances et compétences juridiques sur le sujet de l'indemnisation des dégâts de grand gibier, et vous verrez que ce n'est pas si simple que cela.

Monsieur LAGIER, je vous remercie de prendre la parole.

**Me LAGIER.**- Merci, Monsieur le Président.

Vous me pardonnerez, je suis très enrhumé, et depuis hier que je suis chez vous en Dordogne, je n'arrive pas à soigner ce mauvais rhume.

Mesdames, Messieurs les députés,

Monsieur le directeur,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs les représentants des administrations, de l'OFB notamment,

Mesdames, Messieurs les représentants des chasseurs,

Cher Henri SABAROT,

Je suis content d'être dans votre département. J'y suis en fait pour trois jours, même quatre puisque que votre directrice m'a fait valoir la tenue hier de ce séminaire sur la palombe. Alors, quand on parle de palombe, moi, je cours...

Je suis venu intervenir devant vous hier. Il y avait plus d'une centaine de personnes, je pense... 300 ? J'ai perdu le sens des proportions. Je suis intervenu pour discuter de la réglementation, de la biologie, des mesures des chasseurs pour la conservation de ce qu'on appelle « l'oiseau bleu ».

Comme votre directrice me l'a dit : « Vous êtes là le vendredi pour le séminaire palombe, nous avons l'Assemblée générale le samedi matin, vous allez bien rester. » Bon, je suis resté et je suis devant vous ce matin. Et puis elle m'a dit : « Lundi, nous avons une réunion de travail avec l'administration, des élus, des personnels, nous aimerions bien que vous soyez là. » Je reste donc jusqu'à lundi matin. Ce qui m'a fait conclure deux choses, comme je l'ai dit hier devant vos camarades chasseurs de palombes : en Dordogne il y a deux leçons à tirer, ce sont les femmes et la palombe qui gouvernent.

(Rires.)

Je connais votre directrice depuis longtemps, votre Président depuis un certain temps déjà. Je suis souvent en contact avec elle pour des questions juridiques. Je me dois aussi de préciser que je ne suis

plus l'avocat de la Fédération nationale des chasseurs depuis quelques mois. Je suis toujours dans le cabinet de celui qui m'a succédé, et donc je plaide à ses côtés.

Nous étions cette semaine à Privas pour la défense des chasseurs dont on a tué sept chiens de chasse — vous en avez entendu parler, je suppose —, au motif que ces chiens avaient attaqué des cochons. J'étais à Foix la semaine dernière pour défendre pendant deux jours d'audience le chasseur qui, dans les Pyrénées, en Ariège, avait tué un ours pour se défendre. Hier, j'étais chez vous pour la palombe.

Premier sujet, les dégâts de gibier.

La charge de l'indemnisation des dégâts de gibier date de la loi du 26 juillet 2000, souvent appelée « loi Voynet ». À l'époque, la ministre Dominique VOYNET a à l'esprit — il faut le dire clairement, et je pense que les plus anciens s'en souviennent, Henri a peut-être ça en mémoire, certains d'entre vous aussi —, très clairement de supprimer purement et simplement les fédérations de chasseurs. Il faut le savoir.

Vous avez fêté le centenaire il y a quelque temps de votre Fédération. Nous sommes passés tout près de la catastrophe. Il a fallu déployer des trésors de diplomatie, d'énergie, d'amendements, de discussions, de compromis pour sauvegarder nos fédérations de chasseurs, qui sont la base de l'organisation de la chasse en France. Nous sommes le seul pays où la chasse est organisée de cette façon. Évidemment, cela irrite les écologistes, les défenseurs des animaux, mais c'est à la mesure de l'importance de la chasse dans notre pays : il existe une chasse « à la française », comme il existe une cuisine à la française, comme il existe un jardin à la française, comme il existe une mode à la française. Ces fédérations devaient être sauvegardées à tout prix.

Dans cette loi Voynet, nous arrivons à un compromis : les fédérations demeurent, mais

prennent trois missions de service public nouvelles :

- Un, l'adhésion des territoires. Ce qui explique que vos territoires sont adhérents à la Fédération et paient des cotisations *stricto sensu*.
- Deux, la mise en œuvre d'un schéma départemental de gestion cynégétique, avec des règles obligatoires pour les chasseurs comme pour les territoires — comme dit la loi : « les sociétés, les groupements et les associations ».
- Et trois, les dégâts de gibier pour l'indemnisation.

L'indemnisation administrative des dégâts cessent, à l'époque, d'être pris en charge par l'État, c'est-à-dire par l'Office national de la chasse — et j'en reviens à mon représentant l'ONCF, qui était jadis l'ONCFS. C'était l'État qui payait. L'idée dès lors que l'État, à un moment donné, dans les mois ou les années qui viennent, remette de l'argent dans l'organisation, n'est pas une idée totalement saugrenue : on ne part pas de zéro, l'État l'a fait dans le passé. S'il l'a fait, il peut le refaire. En tout cas, cette mission de service public est donnée aux fédérations.

Sauf qu'évidemment, en 2000, nous n'avons pas sur le terrain des dégâts la même situation qu'aujourd'hui. Et nous n'avons pas non plus la même façon de traiter les dossiers de dégâts. Je le dis sans agressivité à l'égard de l'établissement public, mais feu l'ONCFS payait rubis sur l'ongle. Il y avait bien sûr du contentieux, mais ce n'étaient pas les deniers des chasseurs, donc l'État était moins regardant. Les sommes étaient aussi moins importantes.

Nous avons aujourd'hui cette mission d'indemnisation.

Vous savez qu'en même temps, dans le Code de

l'environnement, il existe un autre volet. L'agriculteur peut mettre en œuvre la procédure d'indemnisation : il saisit la fédération d'une déclaration de dégât ; la fédération envoie un estimateur ; tout le monde se parle, échange. Les textes sont extrêmement exigeants, les chicanes juridiques y existent à plein d'endroits. Enfin, bref, c'est une procédure dite « administrative », en souvenir de ce que faisait jadis l'État.

Également la possibilité pour l'agriculture — et cela vaut aussi pour le petit gibier — d'attaquer en justice la fédération des chasseurs pour les dégâts qui sont causés. Dans le premier cas, c'est une indemnisation. Cela se fait donc sur la base d'un barème, qui est fixé non pas par la fédération des chasseurs, ce serait trop facile d'ailleurs, mais par le préfet. C'est l'administration — Monsieur le directeur, vous le savez — qui fixe les barèmes chaque année de toutes les denrées agricoles. Cependant, dans la réparation, l'agriculteur qui saisit la justice le fait sur la base d'une démonstration, en principe, de faute de la part de la fédération, ou du chasseur, ou du détenteur du droit de chasse à l'origine des dégâts.

Qu'est-ce que cela donne aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, ici, à Périgueux, en ce début d'avril ? Cela donne, en 2022, au niveau national, 90 M€ payés par les fédérations. 90 M€, ce n'est pas une paille.

Certaines fédérations sont dans une situation délicate. Vos questions, ici ou là, expriment bien — le mot est peut-être fort — l'angoisse, ou la peur, la crainte de savoir ce qui peut se passer si, demain, le nombre de chasseurs baisse brutalement, et si, en même temps, les dégâts continuent d'augmenter. Certaines fédérations sont en situation délicate, je le sais comme avocat des chasseurs avec mon confrère et ami Thomas BONZY ; nous avons de grandes oreilles et nous entretenons des contacts quotidiens avec les chasseurs. Dans la région, il existe certaines fédérations où ça « turbule », à

cause des dégâts. Votre fédération — j'ai demandé les chiffres avant de venir, et ils ont été exposés par le commissaire aux comptes et l'expert-comptable : quasiment 600 000 € en 2024, et presque 800 000 € sont annoncés pour 2025. Ces montants sont astronomiques. Ces montants sont astronomiques.

Comment financez-vous ces sommes ? Laëtitia l'a dit, vous les financez avec le timbre « grand gibier », avec les bracelets de plan de chasse, et, depuis une loi de 2019, avec une participation territoriale prévue à l'article L426-5 du Code de l'environnement. Cette participation territoriale est obligatoire : vous ne pouvez pas dire « je prends ou je ne prends pas ». La loi vous impose, vous, Fédération, de fixer une participation territoriale pour le financement des dégâts. Ce sont donc les chasseurs qui payent aujourd'hui en France l'intégralité des dégâts ; les chasseurs, vous, personnes physiques, vos territoires, vos associations, vos sociétés. Ce n'est pas tenable à terme. Ce n'est pas tenable.

Alors, les causes sont connues de cette explosion de sangliers. Les hivers cléments, le réchauffement climatique, la nourriture abondante ici et là, la reproduction intensive, le fait que les laies ont changé de régime biologique, les territoires non-chassés, qui se multiplient... J'étais, il y a quinze jours, dans le midi, à un très grand carrefour, à un point de circulation névralgique : une compagnie de sangliers se trouvait sur le carrefour. Incroyable. Il y a du sanglier partout, des zones ne sont pas chassées. Et pour parler du midi, il y a aussi la présence du loup. Pourquoi voyez-vous de temps en temps, à la télévision ou dans les journaux, des sangliers sur les plages de Saint-Tropez ? Les touristes sont contents, cela les amuse... C'est parce que le loup pousse les sangliers vers la côte depuis les montagnes du Haut-Var. Ce sont toutes ces causes réunies qui font que le sanglier abonde aujourd'hui en France.

On ne peut pas toujours presser le chasseur. Je

comprends vos questions, je comprends les réponses qui vous sont faites. Ce n'est pas très plaisant pour la Fédération, sa directrice, son Président, son trésorier, de dire : « Mesdames, Messieurs, il va falloir cracher au bassinet, parce nous devons payer. » En même temps, chasser ne doit pas être une corvée. Vous l'avez dit, tout à l'heure, Monsieur, dans la salle : la chasse est un loisir, pas un métier. Ce n'est pas une corvée. On ne peut pas toujours dire aux chasseurs : vous chassez du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Sur le plan judiciaire, en tant qu'avocat, j'ai plaidé, vous vous en doutez, un certain nombre de dossiers de dégâts de gibier pour des fédérations. Que vois-je depuis quelque temps ? Je vois d'abord que l'agriculteur lance la procédure administrative non-contentieuse, saisit la fédération, l'estimateur, etc. Et comme la fédération est obligée d'attendre la décision du préfet, en fin d'année civile, de fixation des denrées, l'avocat adverse nous dit : « Je sais le tribunal judiciaire, puisque vous ne m'avez pas fait de proposition. » En réalité, cette stratégie judiciaire, de commencer la procédure administrative avec la fédération et d'aller ensuite devant le juge, répond à la volonté d'échapper à la prescription, qui est très courte, des six mois.

Alors moi je milite, et je le dis très clairement, depuis très longtemps d'ailleurs — parfois, j'ai le sentiment de ne pas être écouté — pour que l'agriculteur choisisse l'un ou l'autre des deux systèmes. Soit il choisit la procédure administrative et il va jusqu'au bout ; il a quasiment, sauf catastrophe dans le dossier — erreur ou responsabilité de sa part, ou autre —, la certitude de toucher une indemnisation ; soit il choisit la voie judiciaire. Nous ne pouvons continuer à avoir les deux. Vous me direz : « Monsieur LAGIER, ça vous fait du boulot au cabinet. » Oui, je suis d'accord, mais il y a « boulot » et « boulot » : ces situations ne sont pas confortables, c'est chronophage, c'est coûteux, c'est incertain. Il faut déjà couper le fil. C'est une première piste de réforme.

Le Conseil constitutionnel, dans une décision récente du 20 janvier 2022, a confirmé que l'indemnisation était une mission de service public des fédérations, et il a confirmé également que les fédérations avaient les moyens d'assumer cette mission, par les ressources dégagées sur les chasseurs mais aussi par la possibilité de mener des actions récursoires — ainsi que l'on dit en droit — contre l'auteur des dommages. La fédération peut donc se retourner contre celui qui est à l'origine des dégâts, et qui oblige la fédération à payer des dégâts à l'agriculteur. J'ai manié à maintes reprises cette procédure ; il n'est pas évident de prouver que la faute revient à Dupont ou à Durand, que les sangliers sont chez lui et pas ailleurs... C'est une procédure très difficile à manier, et je trouve que sur ce sujet-là, le Conseil constitutionnel a une vision un peu angélique.

Et puis, dans ce système de l'indemnisation, des choses ne tournent plus rond. Vous avez des institutions, au-delà des textes, vous avez la Commission départementale auprès des préfets, et vous avez, au niveau national, la Commission nationale d'indemnisation (CNI), qui est une forme d'institution d'appel des commissions départementales. La CNI, toutefois, je ne sais pas ce que c'est, au terme de toutes ces années où j'ai pratiqué le droit de la chasse. Je ne sais pas ce qu'est cette institution. Les textes disent qu'elle est consultative alors qu'elle prend des décisions ; elle fixe des prix au niveau national ; elle fixe des décisions quant aux décisions des commissions départementales. Cela ne tourne plus rond. Et l'on ne peut attaquer la CNI quand elle fait une erreur dans l'application des textes. Vous savez, pour un avocat, les organismes qui prennent des décisions et qu'un avocat ne peut attaquer — je parle sous le contrôle de ma confrère votre avocate, Me BOURDEIX —, c'est un peu choquant. La CNI est un ovni, un objet non-identifié dont on ne connaît pas les systèmes. Il faut donc revoir le système.

Vous avez posé la question, Monsieur, de savoir ce

que l'État donnait à la Fédération de la Dordogne depuis trois ans. Le dernier chiffre est de 214 000 €. Il a baissé, si j'ai bien compris, et il baissera encore. Et je sais que l'État a prévu de verser 80 M€ depuis trois ans, mais que cette somme baissera. Nous pouvons le comprendre, et nous voyons bien que l'État s'essouffle pour finir de payer ce qu'il doit payer. La question surgit tout de suite : qu'est-ce qu'on fait après ?

*(S'adressant à M. LEYSSEYNNE)* Monsieur le directeur, vous êtes le représentant de l'État. Je ne vous pose pas la question directement, bien sûr, mais que fait-on après ? Et « demain », c'est demain matin...

Donc, il faut réfléchir à des solutions. Et de ce point de vue-là, le Sénat examine une proposition de loi, d'un sénateur du Gard d'ailleurs, département qui souffre énormément de dégâts sanglier et « grand gibier ». Ce sénateur propose que l'État abonde l'indemnisation des dégâts et que les fédérations gardent la maîtrise de la procédure : les expertises, les estimations, la gestion administrative. C'est un bon système, et vous trouverez dans un article que je publie dans une revue de droit — peut-être est-il même déjà sorti, hier — un commentaire extrêmement positif sur cette proposition de loi à laquelle je souscris entièrement. Parce qu'elle garde l'idée que les fédérations ont une mission de service public, mais elle oblige l'État à mettre la main au pot, comme il le fait d'ailleurs pour d'autres espèces : le cormoran, le lynx, le loup, l'ours. Je transmettrai à votre Fédération cet article lorsqu'il aura été publié.

Nous avons effectivement un vrai problème avec les sangliers. Nous en prenions 30 000 dans les années 70, nous ne sommes plus qu'à 800 000 en 2023-2024. Le chasseur doit affronter un phénomène qui nous submerge.

Ne croyez toutefois pas que tout est simple. Encore une fois, je comprends vos questions, je les entends tout le temps, où que je sois. Mais la crête est

extrêmement étroite : si les fédérations ne paient plus les dégâts, comment pourront-elles prétendre garder la gestion de l'espace ? Si l'État paie — pardon, Monsieur le représentant de l'OBF et Messieurs les représentants du préfet — il va dire : « Attendez, j'ai mon mot à dire sur la chasse, les paiements, les modalités de gestion, etc. » Il faut donc faire très attention, la crête est extrêmement étroite. Il faut aussi que l'État donne l'exemple et qu'il supprime toutes les interdictions de chasse dans les zones protégées. Qu'il donne l'exemple : dans les parcs, dans les réserves, dans les terrains du conservatoire qui sont des refuges à bestioles.

Mon deuxième sujet : la sécurité.

La sécurité est un point très périlleux à deux égards.

D'abord, pour la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs. Nous avons fait reculer de façon spectaculaire le nombre d'accidents : les chiffres, maintenant très précis, pour 2023-2024 montrent que nous sommes, pour une deuxième année consécutive, avec un nombre d'accidents mortels au plus bas depuis 20 ans.

C'est un point périlleux pour un deuxième aspect : l'exploitation, absolument détestable, faite à l'encontre de la chasse de ces accidents qui ne sont ni plus ni moins que des drames.

Vous savez, comme avocat des chasseurs, j'ai été présent dans un certain nombre de dossiers d'accidents de chasse mortels. Cela fait réfléchir. Soit que je fus pour la victime, soit que je fus en partie civile pour la fédération. Ce sont des drames, et chaque fois que, à l'occasion d'un accident, je vois la communication des organismes anti-chasse, défenseurs des animaux, je suis inquiet. Certains prennent ces accidents pour prétexte à déverser une haine qui est absolument inacceptable.

J'ai assuré la défense de ce chasseur qui s'est défendu en tuant un ours. Il est clair que c'était lui ou l'ours : il valait mieux quand même que ce soit

lui, qu'il sauve sa vie. Je ne vous dis pas ce que cet homme a supporté comme messages, comme menaces, comme violences sur les réseaux sociaux, dans des lettres anonymes. Vraiment, cela vous interpelle ; même à mon âge, et avec mes cheveux blancs, cela m'a laissé un peu ébahi. Ces drames alimentent la propagande anti-chasse, et pourtant, nous avons fait beaucoup.

Plusieurs lois successives sont venues renforcer les dispositions pour assurer la sécurité : les panneaux sur les routes, la formation par les fédérations, l'information, l'éducation, les dispositions prévues dans le schéma départemental de gestion cynégétique. Nous avons fait énormément de choses, et cela paie. Je suis d'une génération qui considère que le travail paie toujours. Nous avons fait des efforts : voilà, cela paie.

Mesdames, Messieurs, il y a parmi vous beaucoup de présidents et de présidentes. Je vous invite à la plus grande prudence lors des actions de chasse. Prenez vos responsabilités — là aussi, ce n'est pas facile. La Fédération a ses responsabilités, mais vous avez aussi les vôtres. Le matin, au rond, aux débuts de battue, rappelez les consignes, rappelez-les sans faute, et n'hésitez pas à mettre dehors celui dans un état qui vous paraît incompatible avec la chasse ou qui ne veut pas se soumettre aux règles. Prenez vos responsabilités, parce que si quelque chose se produit, vous allez trinquer en tant que président.

Vous ne serez jamais trop précautionneux — y compris pour vous-mêmes, d'ailleurs. J'ai relevé que, dans votre département, s'était produit deux auto-accidents, ce qui est tout à fait regrettable. Ils sont dus à des mauvais gestes, à des mauvaises manipulations de l'arme, à un excès de confiance, à la pratique habituelle.

Troisième sujet que je voulais aborder devant vous — et vous me direz si je suis trop long : les pratiques de chasse.

Nous avons un certain nombre de menaces de

l'Union européenne sur la chasse de plusieurs espèces d'oiseaux d'eau, les canards en particulier. Nous avons aussi un bruit de fond sur la chasse de la bécasse, avec une diminution du PMA. Et nous avons aussi eu tous les recours contre les chasses traditionnelles.

Je dois vous dire qu'ici, j'enrage — j'enrage, le mot est le bon — quant à l'interdiction de la chasse des grives à la glue et à la tendelle dans l'Aveyron et la Lozère. Et nous avons, cela vient de sortir, un recours en manquement de la Commission européenne contre la République française pour la chasse des colombidés, principalement la palombe, aux filets horizontaux et verticaux ; aux pantières dans les Pyrénées. Cela faisait quelques années que ce sujet couvait ; là, c'est sorti.

Je suis assez scandalisé, et je l'ai dit hier lors du colloque, par ces attaques de la Commission européenne. Scandalisé dans le principe mais aussi sur le fond, lorsque j'ai lu en 2019, puis 2020, puis 2021, les premiers documents qui sortaient sur ce sujet-là. Les chasseurs français de palombes sont accusés de prendre en octobre-novembre des tourterelles des bois dans les filets des palombières. La Commission européenne sait-elle de quoi elle parle ? En novembre, il n'y a plus en France de tourterelle des bois depuis la fin du mois d'août. Qu'est-ce que ces balivernes ? Il n'y a pas d'Europe fiscale, il n'y a pas d'Europe sociale, pas d'Europe de la défense, mais il y a une Europe de la palombe. On croit rêver ! Alors, ici, je le dis : Jean MONNET, réveillez-vous, ils sont devenus fous !

La défense du blaireau.

Nous sommes attaqués pour la période complémentaire à partir du 15 mai. Là aussi, on nous dit : « au 15 mai, les petits ne sont pas sevrés » ; quand nous démontrons qu'ils le sont : « Ah ! Ils n'ont pas atteint l'âge de la maturité sexuelle. » Où le discours s'arrête-t-il ? Nous ne chasserions plus.

Il n'y a qu'une seule solution sur ce dossier. Dans la

région, plusieurs départements sont attaqués, pas plus loin que la Gironde, dont le président est ici, mais aussi le Lot-et-Garonne et d'autres départements. Il n'y a pas d'autre solution que de changer le texte, en disant : la période est celle-ci, « 1<sup>er</sup> juin » ou « 15 juin », et « 15 janvier ». Il faut supprimer, dans la formule « *le préfet peut instaurer une période supplémentaire* », le terme « peut ». Ce « peut » doit disparaître ; parce que ce « peut » est entendu par les associations écologistes et anti-chasse comme « ne doit pas ». Et c'est là que le bât blesse.

#### Le plomb dans les zones humides.

Heureusement, la Cour de Luxembourg a rendu un arrêt du 17 octobre 2024 pour préciser les choses sur l'utilisation et le transport de plomb dans les zones humides.

Nous sommes aussi attaqués — même si cela ne vous concerne pas — sur les gibiers de montagne : les petits oiseaux, comme la perdrix, le lagopède, etc. C'est le cas aussi sur la marmotte et le lièvre variable dans les Alpes, ainsi que sur la tourterelle des bois, qui est sous moratoire depuis plusieurs années. Est annoncé un quota, enfin, de quelques milliers pour la saison qui commence.

L'Outre-mer a aussi fait l'objet de beaucoup d'attaques : Guadeloupe, Martinique, la Réunion — dont on entend beaucoup parler en ce moment avec la chasse du tangue. Il a fallu fédérer tout cela, organiser les défenses.

J'ai une conviction, Monsieur le Président, avant de passer à ma conclusion : ce sont les données qui sauveront la pratique de la chasse. Vous savez, quel que soit le dossier que nous plaidons avec mon confrère, les juges posent toujours les mêmes questions : « Combien y en a-t-il ? Et combien en prenez-vous ? » Si nous ne sommes pas capables de répondre à la première question, le sort du dossier est plié. Nous avons un devoir de transparence, de fourniture de dossiers précis et documentés. C'est

ce que nous allons faire sur la chasse des colombidés devant la Commission et devant le Cour européennes ; mais la donnée scientifique, la transparence sauveront la chasse.

Je conclus, Monsieur le Président. Je le sais, les fédérations sont investies depuis longtemps dans la protection de l'environnement. Je vois bien, aujourd'hui, qu'on invente l'eau chaude, et même le gaz, avec une loi récente sur les haies. Depuis que je travaille pour la chasse et les fédérations, je n'ai cessé d'entendre les fédérations dire : « Nous plantons des haies, nous plantons des haies. » Le Gouvernement et le Parlement — pardon pour les parlementaires ici présents — découvrent les choses avec 15 ou 20 ans de retard. Bon, mieux vaut tard que jamais.

Montrer l'exemple sur les pratiques positives de l'environnement. J'ai relevé que dans votre département, les 14 et 15 mars, vous aviez organisé une opération de ramassage, « La nature propre ». Les chasseurs ont ramassé pas moins de 8,5 tonnes de déchets. C'est énorme. Qui dit mieux ? Nous ne sommes pas à une vente aux enchères, mais qui dit mieux ? Je pense qu'il faut à l'avenir ancrer plus encore les fédérations dans la protection de l'environnement.

Il faut probablement, aussi, simplifier la pratique de la chasse. J'ai réalisé un code de la chasse : il fait 1 514 pages. C'est quand même étonnant, qu'une activité comme ça soit encadrée à un degré qui est maximal. Toutefois simplifier, comme le dit un adage, n'est pas simple.

Donc, faites vivre votre chasse auprès des autres, en étant positif. Les promeneurs, les cyclistes, les usagers de toutes sortes, ne les prenez pas comme des ennemis. Ils sont aussi des utilisateurs et des amoureux de la nature comme vous.

Oubliez les fâcheux, ceux qui vous attaquent et qui rangent les animaux parmi les animaux « non-humains ». Ici, en Dordogne, et je vais le faire dès

que je vais quitter votre salle, j'aime contempler vos châteaux — Castelnau, Bourdeilles, ma femme a dû préparer un petit parcours. Je suis certain que je ne pourrais pas partager ce plaisir d'admirer les beautés de votre département avec un sanglier, avec une fouine, ou encore avec un lièvre. C'est la différence entre l'homme et l'animal. Et je ne me considère pas comme une animal « humain ».

Je vous souhaite une bonne saison de chasse et plein de plaisir en parcourant les campagnes, les forêts et les vallées.

(Applaudissements.)

**M. LE PRÉSIDENT.**— Un très grand merci à M. LAGIER. Merci beaucoup, Maître.

Avant la pause, nous allons écouter notre député, Nadine LECHON, qui doit nous quitter plus tôt.

**Mme LECHON Nadine, députée de la Dordogne.**— Merci beaucoup.

Mesdames et Messieurs. C'est un honneur pour moi d'être parmi vous aujourd'hui, à l'occasion de l'Assemblée générale de la Fédération des chasseurs de la Dordogne. Votre engagement au service de la chasse, de la nature et dans notre ruralité mérite reconnaissance et respect. La chasse est bien plus qu'un loisir, c'est une tradition ancrée dans notre territoire, un pilier. Notre culture rurale est un maillon essentiel de la gestion de nos écosystèmes.

Vous, chasseurs, êtes les premiers acteurs de l'équilibre de la faune sauvage. Vous veillez à la préservation des espèces et au maintien d'un équilibre fragile entre l'homme et la nature. Sans votre engagement, nos forêts, nos plaines, nos rivières subiraient un dérèglement que personne ne pourrait ignorer.

Pourtant, force est de constater que votre mission est trop souvent entravée par une multiplication de

normes et de réglementations parfois inadaptées à la réalité du terrain. Il est indispensable que les décisions prises en matière de chasse soient réfléchies avec vous, les premiers concernés.

Je tiens par ailleurs à saluer le rôle essentiel joué par votre Fédération : gestion du permis de chasser, prévention des dégâts de grand gibier, comptage, bagage, et gestion d'espèces sauvages ; toutes ces missions sont indispensables à la bonne pratique de la chasse et à la préservation de notre écosystème.

Je salue également le rôle que vous jouez dans l'éducation à la nature et à la chasse. Grâce à vos actions de sensibilisation, aux formations que vous proposez, vous transmettez aux générations futures les valeurs de respect, de responsabilité et de connaissance du milieu naturel. Ce travail est précieux et mérite d'être soutenu.

Cher amis chasseurs, vous êtes des acteurs majeurs du monde rural. Soyez assurés de mon engagement à vos côtés pour défendre cette passion qui est la vôtre et qui fait partie inhérente de l'âme de notre belle Dordogne.

Merci à tous et vive la chasse.

**M. LE PRÉSIDENT.**— Merci, Madame la députée.

Nous nous accorderons 10 minutes de pause.

*(Suspendue à 10 h 39, la séance est reprise à 10 h 58.)*

**M. LE PRÉSIDENT.**— Nous reprenons.

## RAPPORT MORAL, DE GESTION ET D'ACTIVITÉS

**M. LE PRÉSIDENT.**— Je suis accompagné de mon premier vice-président, et je vais vous présenter le rapport moral, de gestion et d'activités.

Chers amis, chères amies, chasseurs et

chasseresses.

Comme nous tous, il ne vous a pas échappé la période troublée que nous vivons au niveau national avec un Gouvernement instable qui entraîne avec lui un manque de sécurité, qu'il soit à la fois dans notre vie de tous les jours ou dans nos libertés. La montée en puissance des « anti-tout », comme je les appelle, n'arrange rien et la chasse n'est, hélas, pas épargnée.

Même si je ne vais pas épiloguer sur le sujet, je veux vous alerter quant aux nombreuses attaques contre la chasse dont nous devons nous défendre chaque année. La dernière en date concerne la décision de la Commission européenne de traduire la France devant la Cour de justice de l'Union européenne, parce qu'elle considère que la chasse traditionnelle de la palombe au filet ne respecte pas la directive Oiseaux.

Dans un souvenir pas si lointain, c'était au tour de la chasse traditionnelle de l'alouette d'être dans le collimateur. Et quoi d'autre encore ? Vous n'imaginez pas le temps et l'énergie que nous dépensons à défendre une activité légale et réglementée qu'est la chasse.

C'est solennellement que j'en appelle aux parlementaires, présents ou représentés, pour nous aider, aux maires ruraux de nous soutenir dans notre défense de pratiques de chasse qui respectent non seulement l'animal et qui ne souffrent d'aucune ambiguïté sur leur sélectivité. J'ai bien peur, chers amis, que ce ne soit que le début de longs débats à venir. Je crains pour notre chasse à la palombe en palombière qui risque d'être la prochaine chasse mise au pilori. Soyons tous vigilants et attentifs.

Je vous parlais l'an dernier de l'accord national signé entre chasseurs et agriculteurs en 2023 et de l'indemnisation des dégâts de grand gibier et un objectif de baisse des surfaces détruites au niveau national en deux temps : 20 % pour l'exercice 2024-2025 et 30 % pour l'exercice 2025-2026. Cet accord

était soumis à la mise en œuvre d'un florilège de mesures nationales et/ou départementales pour atteindre ces objectifs. C'est dans cette perspective que plusieurs « outils » ont été mis à la disposition des chasseurs, à la discrétion de leur département pour leur déploiement.

Indépendamment de cela, l'accord national octroyait aux chasseurs 80 M€ d'aides dans le cadre du plan de résilience. Seulement, la dissolution de l'Assemblée nationale est intervenue, et avec elle, un changement de Gouvernement qui, *de facto*, baisse de 10 M€ l'aide versée aux chasseurs pour ces deux prochaines années. Espérons qu'il n'y aura pas une nouvelle manœuvre gouvernementale au risque de voir les sommes promises fondre comme neige au soleil.

Je ne parle que de dégâts causés aux cultures agricoles, mais nous sommes à la veille de voir une demande d'indemnisation des dégâts sylvicoles — sachant que pour le moment le Centre national de la propriété forestière dit « ne pas souhaiter d'indemnités pour les dégâts sylvicoles ». Ne soyons pas dupes, il n'y a pas de fumée sans feu.

Je m'arrêterai là sur la partie « indemnisation des dégâts » qui vous a été expliquée à l'instant par Me LAGIER, avocat national, qui nous fait l'honneur de sa présence. Je l'en remercie vivement. J'espère qu'au travers de son intervention vous avez su comprendre que l'indemnisation était régie par le Code de l'environnement et un certain nombre de règles à respecter en matière de gestion de dossiers.

En tout cas, la FNC continue le combat pour que les indemnisations des dégâts de grand gibier ne soient plus versées uniquement par les chasseurs, qui, rappelons-le, ne chassent que sur 70 % du territoire. Rappelons-le.

**M. CHETANEAU.** - Autre sujet et non des moindres auquel j'attache une importance capitale : la sécurité à la chasse.

Mes amis, un mort à la chasse est un mort de trop, qu'il soit chasseur, randonneur, amoureux de la nature. Au niveau national, en 2024, ce sont 10 accidents de chasse dont neuf — je dis bien neuf — qui sont dus à un non-respect évident des règles élémentaires de sécurité.

Seuls 33 % des chasseurs ont suivi la formation « sécurité » décennale. C'est trop peu. L'obligation de suivre cette formation est une bonne chose même si, à notre sens, elle n'est pas suffisante, car elle n'est que théorique, en salle ou derrière un écran d'ordinateur. C'est pourquoi, en Dordogne, nous avons voulu aller plus loin, avec une formation pratique obligatoire pour tous inscrite à notre schéma départemental de gestion cynégétique — règle 35 ; « *à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2035 : tous les chasseurs doivent avoir suivi une demi-journée de formation pratique sur la sécurité en chasse collective sauf :* »

- *les titulaires de formation sécurité pratique (demi-journée),*
- *les titulaires de formation « directeur de battue » depuis moins de 10 ans,*
- *les titulaires de l'examen du permis de chasser depuis moins de 10 ans ».*

Nous commencerons le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

N'oubliez pas que votre Fédération sera intransigeante sur la sécurité. Il en va de vos vies et de celles de vos amis. Sachez que pour cette saison, nous sommes le département en tête pour les accidents/incidents avec deux morts, deux blessés et neuf incidents déclarés.

Dans le chapitre « Sécurité », d'autres règles ont vu le jour et je vous invite à les connaître par cœur. Notamment la règle 18 avec l'obligation qui vous est faite de déclarer tout incident ou accident aux services de l'OFB, la règle 34 qui oblige à une formation « sécurité pratique » dans un territoire

dans lequel un incident ou un accident a eu lieu.

Je vais m'attarder sur les règles 28 et 29 relatives au tir dans la traque, celles qui ont tant fait débat. Quel débat, d'ailleurs, quand on sait que la deuxième cause d'accident mortel est due à un tir dans la traque ? Chacun doit en tirer les bonnes conclusions. Vous l'aurez compris, la sécurité n'a pas de prix.

Pour clore le chapitre national, il me paraît important de vous tenir informés des évolutions informatiques. En premier lieu, nous vous l'avions présenté l'an dernier lors de notre Assemblée générale : le nouveau logiciel « Guichet unique » mis en ligne dès le 1<sup>er</sup> juin. Il se veut plus ergonomique et intuitif. Bien que développé par étapes tout au long de la saison, il a donné satisfaction aux équipes administratives.

Côté chasseurs, nous n'avons pas noté de remarques. Au contraire, nous avons gagné 674 chasseurs de grand gibier par rapport à la saison passée. Comment l'expliquer ? Pour la petite histoire, chaque chasseur doit obligatoirement cocher s'il souhaite chasser ou non le grand gibier. Sans ce renseignement, la validation n'est pas possible. Comme quoi, le changement a du bon.

Ceci n'est que le début d'une nouvelle ère numérique avec le déploiement, à l'horizon 2027-2028, d'une dématérialisation des démarches pour le plan de chasse. Dès la saison 2025-2026, l'expérimentation de la dématérialisation sera possible sur l'application ChassAdapt dans une dizaine de fédérations. Vous le savez, la chasse est décriée tant et plus, pour n'importe quel sujet, dans n'importe quel média, mais toujours pour décrire une activité qui nuit à la biodiversité. Elle subit des attaques tous azimuts.

C'est pourquoi, la FNC a lancé l'application ChassAdapt, en premier lieu, pour la gestion adaptative de quelques espèces et pour la bécasse des bois. Je vous invite à télécharger cette

application pour répondre à l'enquête nationale des prélèvements à la chasse. Ces données permettent de défendre la chasse, de connaître les prélèvements cynégétiques utiles à la gestion durable des espèces. Il ne s'agit aucunement d'un outil de contrôle, les données restent anonymes. À terme, vous pourrez obtenir un bilan détaillé de vos prélèvements sur la saison. Il faut répondre à toutes les enquêtes, qu'elles soient départementales, régionales ou nationales. Je compte sur vous.

Sur le plan régional, la Fédération régionale des chasseurs de Nouvelle-Aquitaine s'est dotée de nouveaux salariés pour suivre les nombreux dossiers. Bienvenue à Sébastien FARAU et François CABANTOUS qui rejoignent l'équipe régionale. Dans cet esprit, un document cadre a été rédigé dans le but de définir cinq grandes orientations :

- Positionner la FRCNA comme un bureau d'études à caractère environnemental ;
- Structurer et animer le réseau des 12 fédérations ;
- Faire de la FRCNA une structure scientifique ;
- Réaliser une veille des divers appels à projets, les appels à manifestation d'intérêt ou encore des marchés publics pour rechercher et collecter des fonds ;
- Développer une stratégie de communication.

Il s'agit d'être présents au-delà de l'activité « chasse » en elle-même en intégrant la mission environnementale qu'ont les fédérations et changer le regard de nos partenaires sur nos activités qui peuvent paraître antinomiques. Cet enjeu régional l'est aussi au niveau départemental.

C'est également l'enjeu du Domaine du Bûcher, nous vous l'avons largement présenté lors de notre

dernière assemblée générale, mais je crois qu'il est nécessaire d'en rappeler les contours. Ce projet se veut multi-partenarial avec un enjeu environnemental important et un pari sur l'avenir. Il en va de l'image des chasseurs et des actions en faveur de la biodiversité qu'ils mènent tous les jours. C'est un juste retour de vos actions, de vos valeurs. Je laisse le soin à Nicolas MAGNANOU, administrateur, rapporteur de la commission Communication de vous parler des portes ouvertes sur le Domaine.

Toutes nos actions, missions vont dans le sens de l'histoire, parce que la chasse fait partie de notre histoire, de notre ADN. Notre implication dans différents domaines nous donne un caractère incontournable ou du moins nous devons le devenir, et nous y travaillons. Vous devez nous aider en ce sens et ce domaine est la clé pour y parvenir. N'en doutez pas.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Autre sujet : le renouvellement de notre schéma départemental de gestion cynégétique pour six ans qui couvre la période 2024/2030.

Il est, comme vous le savez, opposable aux chasseurs et aux territoires de chasse. Je vous en ai parlé tout à l'heure dans la partie « sécurité ». Fait nouveau et très important : une partie « environnement » avec la création d'un service dédié au sein de la Fédération. Je vous rappelle que la Fédération est une association agréée au titre de la protection de l'environnement depuis le 19 mai 1978. Elle porte des actions en faveur de la préservation de la faune sauvage et de ses habitats et est en ce sens un acteur incontournable dans le département. En développant sa politique environnementale, la Fédération souhaite renforcer et valoriser l'investissement du monde cynégétique au service de la biodiversité et des habitats naturels.

J'aurai voulu vous apporter de meilleures nouvelles pour le petit gibier, mais comme vous le savez, il y a tant à faire et pourtant, nous ne ménageons pas nos

efforts pour vous aider. Nous ne pouvons que constater que le retour du petit gibier est compliqué à plusieurs titres :

- la perte de la SAU de 1 000 hectares par an à cause de l'artificialisation et la déprise agricole ;
- des pratiques agricoles peu favorables — forte mécanisation, l'utilisation d'intrants et l'augmentation de la taille des parcelles avec la diminution des haies ;
- le désintérêt des chasseurs au profit du grand gibier et des migrants ;
- la baisse du bénévolat sur l'aménagement du milieu ;
- la baisse de l'intensité du piégeage qui aura d'autres répercussions pour le maintien de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts au groupe 2.

À ce sujet, cette année 2025 est une année de renouvellement de cette liste d'espèces. Je précise que je parle des espèces renard, corneille classées par arrêté ministériel, non pas celle à la discrétion du préfet de département dont je parlerai juste après.

Avec ce renouvellement, je crains que nous perdions les rares espèces que nous avons encore, à savoir le renard, la corneille sur l'ensemble du département et la fouine dans certaines communes. Les dommages financiers sont en nette baisse et il sera très compliqué d'argumenter pour les maintenir. Il faut impérativement, et nous vous l'avons déjà indiqué à chacune de nos réunions, obtenir des données suffisantes pour ce classement ESOD : sans données de dommages et de présence des espèces, nous ne pourrons rien faire. Ces déclarations sont ouvertes à tous : agriculteurs, chasseurs, particuliers, personnes morales. Elles doivent être faites sur le site internet de la Chambre

d'Agriculture ou sur l'application Smartphone. Cela signifie que ces espèces ne pourront plus être détruites par cages pièges. Nous vous tiendrons informés, mais j'ai peu d'espoir.

**M. CHETANEAU.** - Pour la palombe, son classement ESOD est important au vu de la croissance des populations de palombes sédentaires. Il ne s'agit pas de détruire les populations, mais de baisser leur niveau qui devient trop important au regard des dégâts commis. Les périodes de destructions répondent à un arrêté ministériel qui en dessine les contours. Là aussi, nous ne pouvons que nous y référer, n'en déplaise à nos amis agriculteurs, qui veulent toujours plus, mais il existe des lois et des règlements auxquels nous devons nous conformer.

Nous n'avons pas la possibilité de couvrir la période de l'été qui serait pourtant très favorable pour limiter les dégâts du tournesol. Vous l'aurez compris, cette mesure n'est pas inadaptée aux populations présentes et n'entache en rien notre chère chasse en palombière.

Je profite de cette assemblée pour faire un point sur le sanglier. Cette espèce, trop présente, cristallise les passions au-delà de la chasse, et j'en suis conscient. Elle prend tout notre temps et toute notre énergie pour trouver la bonne formule magique.

Lors de nos différentes réunions, nous avons largement insisté sur la baisse des populations. Indépendamment des méthodes de chasse, piégeage, *et caetera*, la clé passe par l'entente entre équipes, l'arrêt de toutes consignes de tir, l'effort collectif. Pour cette saison, le sanglier est « chassable » avec les bracelets « plan de chasse » et ESOD sur l'ensemble du département. Sa destruction n'est possible que par cages pièges sous certaines conditions et sur une temporalité précise. Je ne dis pas que les chasseurs ne chassent pas suffisamment, au contraire, nous voyons les efforts fournis, mais cela ne suffit pas à enrayer les populations et, par voie de conséquence, les dégâts

aux cultures agricoles. À ce rythme, et c'est le sens du courrier que je vous ai adressé, nous n'y arriverons pas. Nous courrons toujours après son expansion, et celle-ci nous conduira à la perte de notre activité. Je brosse un portrait sombre, mais réaliste, même si je souhaite vivement le contraire.

Cette surdensité est aussi la raison de la recrudescence de maladies. Je veux parler, en premier lieu, de la maladie d'Aujeszky ayant touché en fin d'année 2024 nos compagnons à quatre pattes dans certains secteurs avec une issue fatale. Je vais laisser le soin aux services de l'État d'en discuter avec vous, et je les remercie d'avoir répondu favorablement à notre invitation.

Au niveau national, sachez que la FNC travaille depuis 2021 avec la FDC de l'Aube dans la collecte des données sur l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin sur les chiens sur 160 chiens de chasse. Concernant l'efficacité du vaccin, malgré la forte circulation du virus, seuls deux chiens vaccinés ont été en contact avec la maladie : l'un est mort, l'autre est vivant. Le vaccin entraîne la production d'anticorps anti-Aujeszky, mais l'effet neutralisant du virus est faible. Enfin, une étude de la fabrication d'un vaccin est en cours avec un laboratoire et avec un possible financement du monde de la chasse.

Dans le même registre existe la peste porcine africaine. Une forte progression récente de PPA chez les sangliers en Allemagne entraîne une hausse du niveau de surveillance du réseau SAGIR, comme cela est déjà le cas en région PACA avec le nord de l'Italie touchée par la maladie.

En résumé, il est donc urgent de baisser les niveaux de populations de sangliers pour le bien de tous et bien au-delà du monde cynégétique, ne l'oublions pas.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je terminerai mes propos par les dégâts de grand gibier au niveau de notre département. Les nouvelles ne sont pas bonnes, au contraire.

Entre la saison 2023-2024 et 2024-2025, même si les données sont provisoires, la surface détruite totale, c'est-à-dire toutes cultures, a augmenté de 46 % pour atteindre 1 416 hectares détruits et une indemnisation provisoire à plus de 800 000 €. La situation est alarmante, nous devons accentuer nos efforts, même si, je sais, que vous faites votre maximum.

Nous devons également faire face à la difficulté de réaliser les plans de chasse dans des zones non chassées, le péri-urbain et bien d'autres, nous le savons. Nous les identifions petit à petit avec l'aide des services de l'État et des agriculteurs lors de nos réunions constructives du groupe de travail « sanglier ». Nous vous avons entendu, ici même, l'année dernière avec la gestion du dossier « dégâts de gibier » et vous avez pu entendre au travers de l'intervention d'Yves CHETANEAU que nous travaillons le sujet. La tâche n'est pas facile et ce que nous vous demandons l'est encore moins, mais il en va de la survie de notre activité. Je vous assure que nous souhaiterions tous que la situation se stabilise, mais force est de constater qu'il n'y a pas de solution miracle. Sinon, nous l'aurions mise en œuvre depuis longtemps, croyez-moi.

Yves CHETANEAU vous l'a dit : « Entendez-vous ! Chassez ensemble ! » C'est peut-être tout simplement la clé de tout. Essayons au moins.

Enfin, un petit point sur nos rapports avec le monde agricole. Cette année 2024 a été une année record en termes de manifestations agricoles. Élections obligent, me direz-vous.

Mes chers amis agriculteurs, ne vous êtes-vous pas trompés de cible ? La FDC 24, ce n'est ni l'Europe, ni le Gouvernement, ne confondez pas, parce que nous sommes unanimes pour dire que l'agriculture va mal et nous comprenons vos combats, n'en doutez pas.

Les chasseurs n'y sont pour rien dans ce mal-être paysan. Je crois, au contraire, que les chasseurs

répondent présents à la hauteur de leurs moyens et avec des effectifs qui se réduisent chaque année. Pour cette saison, les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 22 677 sangliers prélevés, soit 10 % de plus que l'an dernier ;
- 2 883 cervidés prélevés, soit 11 % de plus.

Je ne parle pas des chevreuils pour lesquels nous avons un réel problème de prélèvements. Cela étant, et vous le dites vous-même, la chasse reste le moyen le plus efficace. Pour autant, et c'est ce que nous vous avons demandé lors de notre dernière rencontre, nous ne connaissons pas la proportion d'agriculteurs-chasseurs. Ceci pourrait être intéressant, parce que rassurez-vous, les chasseurs ont aussi une activité professionnelle indépendamment de la chasse, eux-aussi. Il serait donc opportun que les efforts soient partagés et que tous les agriculteurs passent le permis de chasser. Cela serait un bon signal pour les chasseurs.

Enfin, il me paraît important que la FDC, que je représente, apporte son soutien indéfectible aux inspecteurs de l'environnement de l'OFB qui sont mis à mal dans leurs fonctions, et dans leur intégrité alors qu'ils ne font qu'appliquer les lois de ce pays. Je pense que le mal est plus profond, mais que tout le monde s'en lave les mains ou ferme les yeux.

L'agriculture française va mal, ce n'est ni la faute des chasseurs, ni la faute de l'OFB.

Ce rapport moral fait état de différents points, mais je ne peux pas tous les présenter tant ils sont nombreux et il y a encore tant à dire.

La chasse est un mode de vie, un moment de partage, de valeurs, de convivialité, mais elle est aussi mal vue, parce qu'elle n'est pas comprise. La chasse fait peur, c'est une certitude et la peur entraîne la médiocrité dans les propos de certains qui n'ont rien compris, mais qui se font entendre. Ça aussi, c'est un combat au quotidien.

Restons plus que jamais solidaires, unis, et ensemble nous porterons fièrement notre passion.

Merci à nos différents partenaires : les services de l'État, la DDETSPP, la DDT tout particulièrement, qui sont à nos côtés à chaque instant.

Merci à tous ceux qui œuvrent pour la chasse.

(*Applaudissements.*)

**Un intervenant** (*refus de donner son nom*).- Et pourquoi n'autorisez-vous pas la chevrotine ?

**M. LE PRÉSIDENT**.- La chevrotine a été demandée en Dordogne, comme ailleurs. De la façon dont on voulait l'accepter, c'était un danger pour les chasseurs en ce qui concerne les contraventions. Vraiment, on envoyait nos chasseurs au casse-pipe. Les conditions n'étaient pas concevables.

**Un intervenant** (*refus de donner son nom*).- De nombreux départements l'ont acceptée. Pourquoi ne l'accepterions-nous pas au sein de notre département ?

**M. LE PRÉSIDENT**.- Nous l'avons demandée, mais les conditions revenaient à vous risquer à des contraventions. Cela n'augmenterait pas vraiment les prélèvements, mais pourquoi pas, à condition de l'utiliser dans des conditions qui ne mettent pas les chasseurs en infraction.

**Un intervenant** (*refus de donner son nom*).- Dans nos bois, on tire à 15 ou 20 mètres.

**M. LE PRÉSIDENT**.- Dans les bois, on ne tire pas, Monsieur. On reste à un poste et on ne bouge pas. Nous n'allons pas entrer dans ce débat, car je sens que nous ne serons pas d'accord.

Aujourd'hui, nous avons un poste à tenir : les axes de 30 degrés et les tirs qui changent.

(*Applaudissements.*)

À la lecture de notre ordre du jour, j'ai insisté sur la nécessité à conquérir de nouveaux adhérents, ou du moins changer pour les futures générations le regard de notre pratique.

Je laisse le soin à M. MAGNANOU, rapporteur de la commission Communication, vous inviter à recruter, à s'inscrire dans les projets allant dans ce sens.

#### **RAPPORT COMMUNICATION – RECRUTEMENT DE NOUVEAUX ADHÉRENTS ET PRÉSENTATION DES PROJETS (PORTES OUVERTES CHÂTEAU-L'ÉVÈQUE)**

**M. MAGNANOU.** Je souhaiterais commencer mon intervention par un bilan.

Il y a un an, lors de notre Assemblée générale, je vous présentais plusieurs chiffres, notamment le nombre d'abonnés sur nos réseaux sociaux. Depuis l'an dernier, les choses ont bien évolué, et vous êtes toujours plus nombreux à nous suivre en ligne :

- Facebook : 5 400 abonnés, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'an dernier ;
- Instagram : 1 095 abonnés, soit une augmentation de 33 % ;
- YouTube : 449 abonnés, soit une augmentation de 19 %.

La Fédération, votre Fédération, a pris le pli de la modernité et des réseaux sociaux, car, qu'on le veuille ou non, la société évolue, notre passion évolue, et nous devons aussi évoluer. Les réseaux sociaux font partie de cette évolution. Nous essayons de publier régulièrement des informations — en moyenne quatre fois par semaine. Je vous invite à nous rejoindre si ce n'est pas déjà fait, afin d'être informés de toutes les actualités de la Fédération.

Cette évolution s'accompagne aussi d'un changement d'image, qui a débuté en 2024 avec l'apparition d'un nouveau logo pour la Fédération. Les couleurs, la forme se veulent plus modernes, plus dynamiques. Nous espérons que vous réussirez à l'adopter.

Après le logo, il nous a paru essentiel de nous intéresser à notre site internet, qui était un peu poussiéreux. Il était en place depuis 2017 et il nécessitait, lui aussi, un petit relooking. Nous l'avons pensé plus simple d'utilisation et plus lisible. Nous le ferons évoluer régulièrement, n'hésitez pas à le consulter à l'adresse : [www.chasseurs24.com](http://www.chasseurs24.com).

Comme je vous l'ai dit, ces changements ont un but : moderniser notre structure et notre activité. C'est ainsi que nous arriverons à mobiliser les jeunes pour reprendre le flambeau de notre passion. D'année en année, nous faisons face aux mêmes difficultés : rajeunir la moyenne d'âge des chasseurs en facilitant l'accès à la chasse aux jeunes générations.

Ils sont nombreux à s'inscrire au permis. En 2024, pas moins de 609 candidats ont tenté leur chance au permis de chasser. Chaque année depuis cinq ans, le nombre de candidats augmente, c'est une très bonne nouvelle.

Que dire de la féminisation de la chasse ? En 2024, les femmes représentaient 20 % des candidats au permis de chasser.

En 2025, ces candidats seront, je l'espère, encore davantage.

Afin de fidéliser ces nouveaux chasseurs, la Fédération des chasseurs de la Dordogne offre la première année de validation nationale du permis de chasser. Vous le savez sûrement déjà, car cela fait de nombreuses années que l'opération est en place, mais savez-vous aussi que la Fédération fait un geste pour les deuxième et troisième années de validation lorsque le chasseur a moins de 30 ans et qu'il s'agit d'une validation départementale ?

Malheureusement, trop peu sont au courant. Nous devons donc communiquer davantage autour de ces

actions et trouver d'autres moyens de fidéliser les nouveaux chasseurs. Vous avez votre rôle à jouer, Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents, en accueillant chaleureusement les nouveaux chasseurs qui recherchent des territoires. Nous entendons encore trop souvent des récits de jeunes chasseurs n'ayant pas réussi à se faire accepter au sein d'associations de chasse. C'est regrettable, ils sont l'avenir et nous devons les aider du mieux possible. C'est à vous de le faire.

Je vous rappelle aussi que si vous êtes à la recherche de nouvelles têtes pour votre équipe de chasse, vous pouvez consulter et déposer des annonces sur le site internet de la Fédération. Cet outil mérite qu'on s'y intéresse et peut devenir un formidable atout pour votre association de chasse lorsque vous recherchez des chasseurs et quand des chasseurs cherchent un territoire.

De même, vous le verrez en vidéo, l'opération « Un Dimanche à la Chasse » est une excellente opportunité pour vous de rencontrer et échanger avec des non-chasseurs et de futurs chasseurs. Pour rappel, le principe est simple : accueillir des novices chez vous pour leur faire découvrir votre passion. Nous ne le répéterons jamais assez : notre image est importante. L'opération a suscité de nouvelles passions en 2024, elle en suscitera aussi en 2025. Je vous invite donc à participer le 19 octobre 2025, pour la saison qui arrive, et à parler de l'opération autour de vous.

L'opération « Un Dimanche à la chasse » me permet de faire la transition avec nos autres manifestations. L'année 2025 a débuté avec « J'aime la Nature Propre », les 14 et 15 mars derniers. Encore une fois, l'opération a été une réussite. Elle a permis de récolter 8,5 tonnes de déchets sur huit points de collecte :

- Busserolles,
- Les Eyzies,
- Château-l'Évêque,
- St Priest les Fougères,
- St Martial d'Artenset,
- Fraisse,
- Veyrignac,

- Grignols.

Au total, 17 communes du département ont participé à la collecte. L'opération aura mobilisé de nombreux partenaires, que je remercie chaleureusement :

- Les Mange Talus,
- le syndicat mixte du Bassin de l'Isle,
- le SMD3,
- le SMCTOM de Nontron,
- le SICTOM du Périgord noir,
- le Comité départemental de randonnée.

Je terminerai au sujet de « J'aime la Nature Propre » en remerciant tous ceux qui ont participé à la collecte, car sans eux, rien de tout cela n'aurait été possible.

La prochaine manifestation vous concerne directement, car elle est exclusivement destinée aux chasseurs périgordins. Il s'agit de portes ouvertes de notre nouveau site fédéral : le Domaine du Bûcher, le 17 mai 2025 prochain. Je vous invite à noter cette date dans votre agenda. Ces portes ouvertes ont pour but de vous faire découvrir ce site exceptionnel, de vous présenter les nombreux projets de la Fédération sur ce domaine. Cette journée sera encore une fois l'occasion de célébrer la chasse.

C'est pourquoi nous avons aussi convié les associations spécialisées du département qui seront ravies de vous présenter leurs activités et de faire des démonstrations. Nous sommes enthousiastes à l'idée de voir ce beau projet se concrétiser, et nous espérons que vous le serez tout autant que nous.

Bien sûr, tout au long de l'année, la Fédération sera présente sur le territoire afin de participer aux évènements festifs de l'année. Vous pourrez d'ailleurs nous retrouver sur toutes les dates indiquées sur les flyers distribués à votre arrivée.

Je finirai mon intervention en abordant une nouvelle fois les interventions en milieu scolaire. L'année n'est pas encore terminée, mais nous avons déjà un bon aperçu de l'engouement que suscitent les animations scolaires

réalisées par notre éducatrice nature et les techniciens cynégétiques.

Cette année, 13 établissements scolaires et deux centres de loisirs — 25 classes pour 576 enfants — ont pu bénéficier, ou bénéficieront, d'une ou plusieurs interventions. « Une ou plusieurs », car certaines écoles souhaitent mettre en place des projets pédagogiques pour toute l'année scolaire. Les niveaux des élèves sont variés, allant de la maternelle au lycée, voire au BTS. Le panel d'interventions est très large, c'est aussi notre force. Les thématiques abordées sont variées : découverte de la faune, mais aussi de la flore et des habitats. Les retours des élèves et des enseignants sont plus que positifs et nous encouragent à aller plus loin. N'hésitez pas à parler de la Fédération aux communes et aux écoles. La compréhension et l'amour de la nature sont essentiels à notre passion.

Au-delà de nouveaux pratiquants dans l'avenir, il faut éduquer à la nature, faire entrer la chasse dans la biodiversité.

Soyons exemplaires, soyons fiers d'être chasseurs.

Je compte sur vous, votre Fédération compte sur vous, Chasseresses, Chasseurs, pour que l'on puisse dire, pendant de nombreuses années encore : vive la chasse !

(*Applaudissements.*)

**M. LE PRÉSIDENT.**.- Merci, Nicolas.

Avez-vous des questions ?

**M. ROBERT.**.- Je suis cette perspective de communication. Déjà, la communication, comme Yves l'a dit, entre sociétés de chasse est très importante, mais la communication entre chasseurs et agriculteurs a été développée par le biais de la Chambre d'agriculture, les CrDA notamment dans le Périgord vert où, dans le massif du 05A, nous avons convié des chasseurs à venir découvrir une ferme, et leur expliquer, en tant qu'agriculteurs, ce que nous avions dans notre ferme et ce que nous coûtaient les dégâts de gibier. Ce n'est pas

seulement le grand gibier, mais aussi les corvidés, notamment les choucas protégés et qui se développent dans notre secteur. Des mairies, des députés, des services de l'État, la Fédération de chasse étaient présents. Nous le développerons, je pense, dans le département, et ce n'est qu'une première partie.

Pour la deuxième partie, nous ferons l'inverse, c'est-à-dire que nous, présidents de chasse, allons accueillir des agriculteurs pour leur expliquer la façon de chasser, les freins pour chasser. Je pense que la communication, et vous avez entièrement raison, passe par là et c'est ce qui optimisera la chasse aujourd'hui.

(*Applaudissements.*)

**Me LAGIER.**.- Je souhaite réagir à votre interaction.

Le choucas des tours ne dépend absolument pas de la Fédération des chasseurs. Cette espèce n'est pas susceptible d'être classée ESOD. Les demandes ne peuvent donc venir que du monde agricole.

Concernant les autres espèces ESOD, notamment les corvidés, les mustélidés, vous avez, vous la profession agricole — puisque j'ai compris que vous interveniez au sens de représentant de l'agriculture —, un rôle essentiel à jouer dans le dossier des ESOD en déposant des attestations de dégâts sous toutes les formes dans vos exploitations par les oiseaux et par les prédateurs. Cependant, des demandes sont formulées par les agriculteurs dans plusieurs départements, des préfets autorisent des prélèvements de choucas des tours. Malheureusement, ces arrêtés sont traduits dans les tribunaux administratifs, et le plus souvent cela se termine mal, parce que les tribunaux nous disent « vous avez d'autres solutions et alternatives », etc. Je ne sais pas lesquelles d'ailleurs.

Néanmoins, vous, agriculteurs, et je profite de ma présence devant vous, avez un rôle fondamental dans la classification des ESOD. Vous subissez les

attestations de dommages au premier chef et elles jouent un rôle déterminant dans la décision du préfet. Je parle sous le contrôle du directeur départemental de votre département : de grâce, assistez les chasseurs, assistez la Fédération dans cette fonction qui est la vôtre, parce que les dégâts causés par les corneilles, les corbeaux, les mustélidés sont d'abord des dommages qui vous concernent avant de concerner le gibier.

**M. ROBERT.**- Justement, concernant la partie « déclarations », nous avons transmis aux mairies la possibilité dans leurs bulletins municipaux de pouvoir faire passer à leurs habitants une déclaration recensée par les mairies et retraduite sur le site de la Chambre d'agriculture de manière à obtenir des chiffres.

En effet, pour en avoir discuté avec M. LEYSSENNE, il manque des chiffres. Aujourd'hui, dans nos cultures, on nous demande de faire le pro rata entre les choucas et les corneilles. Entre deux coups de fusil, je vous garantis que ce n'est pas évident.

Effectivement, et vous avez entièrement raison, personne n'a de notion de ce que coûte un hectare de maïs, ni de l'enrubannage détruit par les corvidés. Il faut aujourd'hui que des chiffres soient rapportés, qu'ils soient utilisés à bon escient, mais l'appui de tout le monde est nécessaire pour les monter au plus haut niveau.

Aujourd'hui, les députés présents dans la salle légitèrent et ils se doivent de porter nos revendications devant l'Assemblée nationale. Ils sont là pour cela, payés par nos fonds propres ; à eux aussi de remonter nos doléances.

Merci.

*(Applaudissements.)*

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'étais déjà au courant, parce que je me suis intéressé à tes portes ouvertes. On le dit toujours, il faut absolument que les agriculteurs

qui subissent des dégâts fassent des déclarations pour classer les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts d'une part et aussi de faire remonter la problématique du choucas, tout le monde en parle, c'est un corbeau, ce n'est pas une corneille, cette espèce est protégée et aujourd'hui plus nombreuse que la corneille. Il faut déclarer les sommes de perte.

C'est comme pour le renard, nous manquons de chiffres et c'est pourquoi nous n'arrivons pas à faire classer les espèces susceptibles de produire des dégâts et que nous en perdons. Cependant, le sujet de la corneille ne relève plus de la Fédération comme vient de vous le dire Me LAGIER.

**M. ROUGIER.**- Je voulais revenir en arrière par rapport à la perte du territoire quand vous parlez du petit gibier et de l'agrandissement des parcelles. Comment la Fédération voit l'agri-photovoltaïque qui est clôturé sur 2 mètres de haut tout autour, par rapport au petit gibier, grand gibier ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous rentrez sur un terrain qui n'est pas le nôtre. Je ne suis pas trop photovoltaïque. Cependant, au niveau de la préfecture, on n'installe pas des panneaux photovoltaïques n'importe comment, il faut des autorisations. Je suis allé à quelques réunions. La Fédération n'a rien à voir avec ce sujet.

**Mme DEVILLE.**- Je peux rajouter quelque chose pour M. ROUGIER. Dans le cadre du service environnement créé par la Fédération, nous nous inscrirons dans des démarches de mesures compensatoires pour éviter des difficultés quant à l'activité cynégétique qui touche l'environnement, espèces et les espaces. Nous nous sommes présents dans la CDPENAF. Toutes les fédérations travaillent les mesures compensatoires avec l'arrivée de toutes ces nouvelles installations. Nous sommes très vigilants et nous le serons de plus en plus à l'avenir.

**M. LE PRÉSIDENT.**- S'il n'y a pas d'autres questions, je donne la parole à M. SAUTREAU, représentant le

Conseil départemental et M. Germinal PEIRO, devant nous quitter.

**M. ZAMBELLI.** - Comment font les petites sociétés de chasse, celles disposant d'à peine 10 chasseurs, qui ne peuvent pas payer de colliers de cervidés ?

Pourquoi ne pas demander aux assurances de payer les colliers de sanglier ?

*(Rumeurs dans la salle.)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ces règles ne sont pas les nôtres. Aujourd'hui, aucune assurance ne couvre les dégâts de gibier. D'abord, ce ne sont pas des colliers, mais des bracelets. Tout chasseur qui veut chasser le grand gibier doit avoir des bracelets pour être en règle. S'ils ne sont pas en mesure de payer leurs bracelets, qu'ils s'entendent entre eux. Pourquoi restent-ils seuls ? Qu'ils se mettent avec une société et qu'ils s'entendent entre eux. Si les chasseurs ne s'entendent pas entre eux pour se défendre, personne ne le fera.

Monsieur SAUTREAU.

**M. SAUTREAU.** - Je ne veux pas troubler les débats.

Monsieur le Président,

Monsieur le Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

J'ai la lourde tâche de vous apporter le salut particulièrement amical du président du Conseil départemental de la Dordogne, Germinal PEIRO, et je le fais avec grand plaisir et honneur. S'il existe des clivages politiques au sein du Conseil départemental de la Dordogne sur un certain nombre de sujets, au moins un point d'accord entre tous les élus, les

50 conseillers départementaux : la définition du département de la Dordogne est bien un département rural.

Un autre point d'accord : la difficulté que nous avons à nous faire entendre, nous autres ruraux, dans bien des domaines, envers ce que l'on ose appeler les « hautes instances », pouvant aller de Paris à Bruxelles pour un certain nombre de sujets. Pour autant, d'aucuns, dans ces hautes instances, ramènent vulgairement parlant la ruralité au passé, à des méthodes ancestrales, des choses vraiment qui relèvent de ce passé dans le sens le plus péjoratif du terme.

Eh bien oui, vous, chasseurs, nous, élus, sommes des personnes de la ruralité nous appuyant sur les traditions. Lorsque l'on parle de traditions, il s'agit de parler de nos racines les plus profondes et les plus sincères. Parler des racines ne veut pas dire que nous n'avons pas un discours qui se veut progressiste et tourné vers le futur. C'est quelque chose de tout à fait important de pouvoir dire que ces racines rurales ont de l'importance.

Le monde de la chasse peut être décrié, nous trouverons bien des exemples, mais dans mon petit monde rural d'où je viens, la forêt de la Double, qui ne se veut pas être un exemple pour tout le département de la Dordogne, mais tout de même, lieu dans lequel nous pouvons puiser un certain nombre d'éléments. Quand une terrible tempête de grêle en 2022 dévaste une part de la forêt, nous nous sommes liés, unis, nous avons travaillé en coopération, les élus, les citoyens, les citoyennes et les chasseurs. Quand dans ces mêmes lieux, un petit peu après, nous avons subi de lourds incendies. Heureusement que les chasseurs, qui connaissent parfaitement les lieux, tout en restant à leur juste place, ont pu apporter leurs moyens, leurs connaissances au service des pompiers pour aider à faire ce qui devait être fait à ce moment-là, mais en suivant aussi pour travailler à la reconstruction de la forêt, nos lieux de vie, notre lieu de vie.

Moi, petit propriétaire forestier que je suis, ma forêt a été dévastée. Nous replantons, et je suis bien content — je le dis franchement, je suis bien content — qu'il y ait des chasseurs pour permettre à ces arbres que je veux voir beaux le plus longtemps possible, pour que ces chasseurs permettent la vie de ces arbres aussi. C'est bien ça, la coopération sur un lieu de vie, un partenariat qui se veut efficace.

Il y a une cinquantaine d'années, dans ce qu'on appelait chez nous le « remembrement », il fallait supprimer toutes les haies. 50 ans après, on s'aperçoit qu'il faut les replanter. Vous, chasseurs, vous êtes là, y compris sur le plan éducatif, et c'est aussi l'ancien instituteur que j'ai été qui ose parler. Quand je vais chaque année dans mon lieu de vie à la foire de la Latière, et cela peut parler à certains d'entre vous, que tout un chapiteau organisé par la Fédération départementale de chasse, avec mon ami et voisin Yves CHETANEAU, trouver les enfants qui écarquillent les yeux tellement ils découvrent ce que la nature peut être, ce qu'il faudrait qu'elle soit, et grâce aussi aux chasseurs. Nous disons nettement au sein du Conseil départemental : ce soutien se veut plein et entier.

Lors de la dernière session du Conseil départemental, j'ai eu l'honneur de présenter le plan « forêt-bois » adopté à l'unanimité des conseillers départementaux pour l'année à venir. Il se veut source d'avenir, source de progrès, de partenariats, et en particulier entre le Conseil départemental de la Dordogne et la Fédération des chasseurs, que je salue, en vous présentant mes excuses pour le départ et en vous remerciant pour votre attention.

*(Applaudissements.)*

**M. LE PRÉSIDENT.**— Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller départemental.

Nous allons passer au rapport technique et thématique.

## RAPPORT TECHNIQUE THÉMATIQUE (FILM)

**M. LE PRÉSIDENT.**— Un peu de répit, Mesdames et Messieurs avec un rapport sous forme de film.

Avant, je remercie la société YMotion travaillant à nos côtés pour mettre en images nos actions, nos valeurs ainsi que notre image de chasseurs qui va au-delà de la régulation de la faune sauvage.

Je vous le laisse découvrir.

*(Projection d'un film.)*

*(Applaudissements.)*

Nous allons vous donner les résultats du vote à bulletins secrets.

**M. CHETANEAU.**— Je vous annonce les résultats du vote à bulletins secrets.

Vote n° 1 : mutualisation.

- Pour : 2 190 voix, soit 58 % des suffrages exprimés.
- Contre : 1 237 voix, soit 33 %.

Vote n° 2 : indexation.

- Pour : 1 232 voix, soit 33 %.
- Contre : 1 984, soit 53 %.

➤ *La mutualisation de l'augmentation de la contribution territoriale a été approuvée à la majorité des voix.*

*(Applaudissements.)*

**RAPPORT VEILLE SANITAIRE (AUJESZKY) :  
INTERVENTIONS DES SERVICES DE L'ÉTAT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Comme vous le savez, la maladie d'Aujeszky a encore fait parler d'elle. Nous tenons à témoigner notre gratitude aux propriétaires de chiens touchés qui en sont décédés. Mais que faire ? Prise par des engagements extérieurs, la FNC ne peut pas être présente parmi nous. Sur le plan départemental, M. COUSIN Vincent, directeur adjoint de la DDETSPP, va nous faire un point sur cette maladie et ce que nous pouvons faire pour vous aider ou, du moins, recueillir des données.

**M. COUSIN.**- Bonjour à tous et à toutes.

Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole pour parler de cette maladie, même si nous ne sommes pas directement concernés.

Je me suis posé d'abord deux questions : est-ce que je parle d'abord de la maladie sur les chiens ou sur les cochons ? J'ai décidé de commencer par la maladie sur les cochons.

Il s'agit tout de même de la vraie maladie, c'est pour cela que la maladie d'Aujeszky est connue et qu'elle est classée au niveau européen.

Un bref rappel : cette maladie est liée à un virus, appelé l'« herpès virus ». C'est classé. Au niveau européen, elle est classée pour les cochons « C D E ».

Que veulent dire le « C », le « D » et le « E » ?

« C » : maladie soumise au niveau européen à éradication facultative — chaque pays décide de ce qu'il fait. En France, comme cette maladie est peu répandue, il a été décidé qu'elle serait à éradication obligatoire. Quand un cheptel porcin est détecté positif à la maladie d'Aujeszky, il fait l'objet de l'élimination. Par ailleurs, ce choix est économique, car il permet d'améliorer les échanges entre pays.

« E » : il découle du « C ». Pour lutter contre une maladie, il faut qu'elle soit déclarée et que l'on ait connaissance de cette maladie. Elle est soumise à déclaration, surveillance obligatoire. Quand un laboratoire a connaissance de ces résultats, il est obligé de nous le dire. Quand un éleveur relève des symptômes qui font apparaître la maladie, il doit appeler son vétérinaire, qui procède à un diagnostic.

« D » : je ne vais pas dans le sens et le découpage est différent. À partir du moment où elle est soumise à une réglementation, il est prévu des restrictions aux échanges. Quand des cas sont déclarés en France, on n'échange plus facilement avec nos voisins européens.

Quand un parc a été atteint cette année par cette maladie, il a été procédé à l'abattage total des animaux du parc.

Le problème que nous avons pour les sangliers est que cette maladie est inapparente chez le sanglier. On ne peut donc pas la détecter. Je vous avais fait une belle diapositive où je mettais une photo de sanglier et de petits marcassins, parce qu'effectivement, cette maladie n'apparaît pas chez les sangliers, et n'atteint pas la reproduction, comme chez les truies par exemple. La seule manière d'avoir une idée de cette maladie, de l'infection chez les sangliers du département, est de faire un dépistage sérologique.

Avec la Fédération de chasse, nous nous sommes dit que puisque pour la tuberculose bovine, nous procédons à quelques buvards pour le sanglier. Nous nous sommes également demandé pourquoi ne pas utiliser certains de ces buvards pour procéder à une analyse. Il a donc été décidé de faire cette analyse. La DDETSPP a décidé de prendre en charge ce qui relevait de l'analyse dans le sud-est du département et la Fédération, le reste du département.

Les résultats sont pour l'instant très partiels :

47 prélevements. Ce n'est pas beaucoup. Plus de 20 000 sangliers sont abattus toute l'année sur le département. La population de sangliers est bien plus importante. Tirer des conclusions est donc hâtif.

Sur les 47 prélevements, 12 animaux sont positifs à la maladie d'Aujeszky, ce qui fait à peu près 25 % des prélevements. Si on extrapole à tout le département, en tout cas aux animaux chassés, plus de 5 000 sont positifs, et sur le département plein. Si les résultats se confirment, ce n'est pas une bonne méthode de détermination du risque quand vous chassez. Vous voyez quatre sangliers, un est positif, et vous en tuez je ne sais pas combien sur l'année, cela dépend des associations. Vous en voyez donc forcément, et ce n'est pas pour autant que vous avez des chiens malades. Nous verrons la suite des résultats, mais cette méthode n'est pas efficace.

Revenons à ce qui vous intéresse plus particulièrement : la maladie chez le chien.

Nous savons vite lorsqu'un chien est contaminé par la maladie d'Aujeszky. En effet, la durée d'incubation est courte : de deux à cinq jours. Si vous chassez le dimanche, le chien sera malade dans la semaine. Le rapprochement est vite établi. Elle n'apparaît pas deux mois après. Là, c'est très court. Les premiers signes ne sont pas symptomatiques, puisque le chien change de comportement : il est abattu, il paraît inquiet, il peut être agressif. À ce stade, on ne peut pas dire ce que c'est, mais cela évolue très vite. À la suite de l'apparition des symptômes, le chien est mort dans les 48 heures. Les symptômes évoluent très vite. Il est ensuite constaté un grattage intense chez le chien, ce que l'on appelle un « prurit ». On parle même d'automutilation, il s'arrache quasiment la tête, il se gratte partout. À ce stade, quand vous allez voir le vétérinaire, ce dernier sait que l'issue est fatale, il euthanasie. Malheureusement, et c'est dommage, aucun traitement n'existe.

Chez les chiens vaccinés, l'issue n'était pas forcément fatale. Heureusement, souvent, ils n'ont pas la maladie, ce qui évite que l'issue soit fatale. Il n'existe pas d'autre solution humaine malheureusement que de se débarrasser du chien. Sur cette image que vous avez à l'écran : un chien aurait été euthanasié au tout début. Du grattage, on voit les plaques rouges, mais très peu, il s'agit vraiment du début, car le grattage est vraiment intense.

Que faire pour se prémunir de cette maladie ? Très peu de solutions existent. Nous l'avons mentionné tout à l'heure, il existe la vaccination avec des études en cours, et cela va venir. Sinon, il faut prévenir les contacts du chien avec les sangliers. En période de chasse, ce n'est pas facile, mais en tout cas, il faut essayer de prévenir ces contacts et surtout d'éviter de donner de la viande de sanglier, des viscères crus aux chiens, de même pour la viande de porc crue. La maladie peut être présente. Il ne faut donc surtout pas donner de la viande de sanglier crue aux chiens. Pas de consommation.

La « seule bonne nouvelle », si tant est que l'on puisse parler de bonne nouvelle, est que le chien est un cul-de-sac épidémiologique, c'est-à-dire qu'il ne le transmet pas aux autres chiens. Il faut se contenter du peu. Il n'existe pas de traitement, c'est fatal, seule la prévention peut marcher : vaccination et éviter les contacts.

Voici à l'écran les quelques cas cliniques déclarés par les vétérinaires. Ces trois dernières années, moins de sept chiens positifs. Afin d'avoir une idée quant au risque : s'il se confirme qu'un quart est positif sur les 20 000 sangliers abattus, cela signifie que 5 000 sont positifs, et malgré cela, seuls sept sont morts de la maladie. Le risque n'est pas fréquent : 1 sur 1 000, si nous partons du principe que tous les chiens sont bien déclarés et que tous les résultats confirment bien les 25 % d'animaux affectés. Selon les zones, ce peut être un peu différent, mais il ne s'agit pas du risque le plus

courant. Ce sont les points positifs, mais il n'empêche qu'il est important d'éviter les contacts des chiens avec les sangliers une fois les sangliers attrapés, et surtout d'éviter de leur donner de la viande crue de sanglier, et de porc en général.

Monsieur le Président, j'en ai fini de mon intervention.

*(Applaudissements.)*

**Mme ARNAUD.**- Merci, Monsieur COUSIN.

**M. CHETANEAU.**- Je voudrais rajouter une précision. Ce n'est pas parce qu'un sanglier est positif qu'il est sécréteur. Il existe là aussi toute une subtilité. Nous menons actuellement une réflexion avec la FNC, peut-être pour l'an prochain, pour voir si nous pouvons apporter des compléments. Comme l'a dit M. COUSIN, le buvard n'est pas suffisamment significatif.

Ensuite, il a été annoncé à la FNC que le laboratoire ayant développé le vaccin pour le porc a accepté de lancer une étude pour un développement spécifique pour les chiens. Cela permettrait de faire un développement plus rapide, puisqu'ils connaissent déjà un certain nombre de composants et d'avoir un vaccin spécifique au chien, parce que celui utilisé pour le porcin n'est pas efficace.

*(Applaudissements.)*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

Des questions, des remarques ?

*(Pas de demande de prise de parole.)*

Je donne la parole à M. DUBOS pour nos amis chasseurs méritants allant recevoir des médailles.

## REMISE DES MÉDAILLES FÉDÉRALES

**M. DUBOS.**- Si nous avons encore la chance de pratiquer notre sport, c'est que nos prédecesseurs ont organisé la chasse. Je fais partie de la génération ayant vu des modifications importantes. Depuis l'époque où nous partions avec le fusil le matin à trois ou quatre pour chasser le lièvre et le renard, un grand chemin a été parcouru et nous le devons souvent à nos anciens. Un certain nombre d'anciens seront récompensés aujourd'hui.

Je vais demander aux personnes suivantes de me rejoindre à la tribune :

- M. AUPY Michel, de Verteillac ;
- M. QUEYROU Jean-Marc, de Montignac ;
- Mme BAJARD Romane, de Genilac ;
- M. DENISSET Baptiste, des Coteaux Périgourdins ;
- M. VAN HOLLEN Thomas, de Saint-Laurent-des-Bâtons.

*(Arrivée à la tribune des personnes mentionnées.)*

**M. AUPY Michel.**

Vous êtes né le 1<sup>er</sup> décembre 1953 à Champagne et Fontaines.

Vous avez obtenu votre permis de chasse en 1970, hier quoi. Chasseur dans l'âme depuis votre enfance, vous chassez sur votre commune de naissance. Vous êtes membre de la société communale de chasse de Champagne et Fontaines jusqu'en 1999 où vous en devenez le président.

Vous êtes président et chasseur impliqué, vous réalisez les formations de directeur de battues en

2006, venaison en 2009, perdrix en 2016 et ½ journée sécurité en 2019.

Vous êtes décrit comme un président responsable — et ce matin, cela a été longuement évoqué —, tolérant et respectueux. Vous menez votre société en main de maître depuis plus de 25 ans — un quart de siècle, ce n'est pas rien —, et vous prenez toujours plaisir à cuisiner les repas d'après-chasse, moment convivial pour régaler tout le monde.

Aussi, la vice-présidente et le secrétaire trésorier de la société communale de chasse de Champagne et Fontaines ont souhaité vous rendre hommage pour votre engagement et votre disponibilité.

Tout naturellement, le Conseil d'administration de la FDC 24 vous salue et vous donne la médaille pour toutes ces activités. Elle est remise par le Président. Bravo.

*(Applaudissements.)*

*(Remise de la médaille à M. Michel AUPY.)*

**M. QUEYROU Jean-Marc.**

Le Périgord noir, auquel je suis très attaché.

Vous êtes né le 26 août 1946, et vous n'avez pas quitté Montignac. On y est bien, vous avez raison, c'est le pays de l'Homme et de la Femme.

Vous obtenez votre premier permis en 1962. Vous débutez la chasse sur votre commune de naissance avec votre père et votre première chienne. Vous êtes passionné par le lièvre.

En 1975, vous êtes à l'initiative — et ce n'est pas rien — de la création de l'ACCA de Montignac, dont vous restez président pendant cinq ans. Puis,

lorsque vous passez le flambeau de la présidence, vous restez membre du Conseil d'administration.

Aussi, l'ACCA de Montignac représentée par son président, M. TUILLERAS, souhaite vous montrer sa reconnaissance pour votre dévouement et votre implication dans la société de chasse.

Le Conseil d'administration de la FDC 24 accompagne avec grand plaisir cette remise de médaille aujourd'hui à l'occasion de notre Assemblée générale. Bravo, Monsieur QUEYROU.

*(Applaudissements.)*

*(Remise de la médaille à M. Jean-Marc QUEYROU.)*

**Romane BAJARD.**

C'est un plaisir pour moi aujourd'hui d'accueillir parmi nous cette jeune collégienne de 14 ans, scolarisée en 3<sup>e</sup> au collège de Saint-Yrieix-la-Perche, passionnée de chasse, adhérente à l'association des archers du Périgord vert depuis l'âge de 9 ans, a participé au championnat du monde de tir en parcours en Finlande en 2023. Elle a été sacrée championne du monde dans sa catégorie. Elle a également été cinq fois championne de France consécutivement et a participé aux championnats d'Europe en Autriche en 2024 où elle a remporté la 3<sup>e</sup> place et ramené une belle médaille de bronze.

Le Conseil d'administration de la FDC 24 félicite Romane pour le parcours, le mérite et la détermination de cette jeune sportive et l'encourage à continuer sa passion et nous serons heureux de la compter d'ici quelques années parmi nous, en tant que chasseur. Mon petit doigt m'a dit que les chats ne faisaient jamais de chiens, puisqu'il paraît que son papa est un éminent chasseur aussi.

Bravo Romane, je crois que nous pouvons l'applaudir très fort. Cela mérite tout le respect.

(*Applaudissements.*)

(*Remise de la médaille à M<sup>lle</sup> Romane BAJARD.*)

**Baptiste DENISSET.**

Vous voyez que des jeunes nous ont rejoints aujourd'hui.

Il a obtenu son permis de chasser en 2023. Passionné de chasse depuis son plus jeune âge, il a participé en décembre dernier à la finale des rencontres Saint-Hubert dans l'Aisne où il s'est brillamment qualifié avec son setter anglais « Saphir ». Cette qualification permet à la Dordogne de compter dans ses rangs un vice-champion junior et à la Région Nouvelle-Aquitaine de terminer seconde du championnat.

Il a également rejoint le Conseil d'administration de l'Association des jeunes chasseurs de la Dordogne dès sa création en 2024.

Le Conseil d'administration de la FDC 24 félicite et salue le mérite, la détermination et l'investissement de ce jeune chasseur et lui souhaite de continuer ses activités avec passion. Cela a mérité une reconnaissance et le Conseil d'administration a décidé déjà, à ton jeune âge, de te reconnaître et de te féliciter en te remettant une médaille.

(*Applaudissements.*)

(*Remise de la médaille à M. Baptiste DENISSET.*)

**M. VAN HOLTEN Thomas.**

Après la jeunesse, la sagesse.

Mon cher « Thom ». Il est presque mon voisin, c'est pour cela que nous nous connaissons.

Tu es né le 10 mars 1940 à Ginneken en Hollande. Tu as débuté les recherches au sang à l'âge de 20 ans, hier quoi. Après une carrière de chasseur professionnel durant une trentaine d'années où tu gères un immense territoire des Highlands, tu t'installes avec ton épouse à l'heure de la retraite, en Dordogne, en 1998 et tu as fait le bon choix.

Membre actif de l'UNUCR pendant de nombreuses années, tu deviens conducteur de chien de sang avant de passer le flambeau en 2020.

Tu es décrit comme un homme performant et engagé reconnu par tes pairs. Ce conducteur agréé totalise plus de 4 000 recherches à son actif en plus de 63 années d'exercice.

L'UNUCR, représentée par son délégué, M. FRERE Jean-Philippe, souhaite te montrer sa reconnaissance pour ton engagement, ton professionnalisme, ton opiniâtrerie et tes qualités humaines qui font honneur au monde cynégétique.

Aussi, le Conseil d'administration de la FDC 24 a accompagné cette demande avec grand plaisir. La Fédération te remet aujourd'hui, lors de notre Assemblée générale, cette médaille d'or bien méritée pour avoir participé autant d'années dans le monde cynégétique. Merci « Thom ».

(*Applaudissements.*)

(*Remise de la médaille d'or à M. Thomas VAN HOLTEN.*)

Nous avons eu aujourd'hui toutes les générations, c'est bien.

**M. VAN HOLTEN.** Je veux remercier tout le monde pour la recherche au sang à l'UNUCR. C'est un honneur d'être ici. Merci à tout le monde.

(*Applaudissements.*)

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avant de redonner la parole aux invités, avez-vous des questions ?

*(Pas de demande de prise de parole.)*

### INTERVENTION DES PERSONNALITÉS INVITÉES

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'ai maintenant le plaisir de laisser la parole à quelques invités autour de cette table.

Je donne la parole à mon ami M. Henry SABAROT, représentant M. ROUSSET, président du Conseil régional, qui est aussi le président de la Fédération des chasseurs de la Gironde.

**M. SABAROT.**- Merci, Michel, Monsieur le représentant du préfet, Mesdames et Messieurs, mes chers amis.

Mon voyage à Périgueux ce matin cochait beaucoup de cases.

La première, représenter le président de la région de la Nouvelle-Aquitaine, qui porte toujours un œil très attentif sur la pratique cynégétique, et fait d'ailleurs partie des nôtres, et puis sur ce beau département de la Dordogne. C'était le premier motif.

Ensuite, en tant que collègue de la Fédération voisine, celle de la Gironde, depuis longtemps, et quand j'arrive ici, bien sûr, en tant qu'ami et amoureux de votre territoire, j'ai toujours une pensée pour tous ceux qui se sont succédé ici, et que j'ai connus en tant que présidents voilà plusieurs décennies maintenant.

De plus, j'arrive du 47. J'étais hier soir à l'Assemblée générale de la Fédération des chasseurs du Lot-et-Garonne. 47, 24, on revient à l'Aquitaine historique, comme l'on dit. Je ne blesserai personne du Poitou-Charentes ou du Limousin, mais il est vrai que nous avons peut-être un accent un peu spécial, et,

parfois, une façon de voir un peu particulière.

Avant tout, beaucoup de choses ont été dites depuis ce matin, j'ai particulièrement apprécié d'ailleurs l'intervention technique, mais aussi celle du représentant du Conseil départemental, qui nous a fait une belle leçon de transversalité environnementale. D'ailleurs, en évoquant la forêt, je salue mon ami Roland DE LARY, directeur national du CNPF ici avec nous. Il a eu des mots autour de la transversalité rurale.

N'oublions pas que dans nos territoires et nos départements, même s'il y a des problèmes de structure, j'ai entendu le président de la société de chasse avec 10 adhérents, j'en ai moi aussi dans ce cadre en Gironde, il faut se regrouper. Le sanglier ne connaît pas les limites, ne connaît pas les frontières. Les mesures qui ont été prises, bien évidemment, font donc appel à la solidarité, et n'oublions pas que dans la majeure partie des cas, que ce soit en société, en ACCA, quelques-unes, si nous chassons bien en Dordogne comme en Gironde, c'est parce que la majorité des propriétaires, qu'ils soient agriculteurs, forestiers, viticulteurs, nous laissent chasser pour même pas l'euro symbolique. Cela a de l'importance quand nous abordons ce sujet de dégâts, dont Michel m'a souvent parlé, et qu'il existe toujours une connotation particulière dans ce beau département, mais c'est la rançon du succès, si au lieu d'avoir 22 000 sangliers, vous n'en aviez eu que 2 200, je me doute que les débats auraient été moins passionnés.

Je salue aussi le rapport par le représentant de la Commission communication. Je souhaiterais d'ailleurs, Laëtitia, avoir les *slide* qui ont amené cela, parce qu'au moment de notre repas de mardi à midi, où le président de la Région avait invité tous les présidents des fédérations départementales dans le cadre de la Nouvelle-Aquitaine et ses propos étaient allés vers la biodiversité. Quand je vois l'acquisition du domaine du Bûcher où l'on peut croiser de nombreux règlements, que ce soit de la

Région, de l'Agence de l'Eau, mais appuyons-les sur la connaissance de la biodiversité. Il faut que je vende notre soupe en même temps. Je vous fais confiance d'ailleurs là-dessus.

Tout cela pour quoi ? La société ne nous aime plus ou ne nous aime pas, disons-le comme l'on le voudra, mais cela a été exprimé. Il est compliqué d'être suivi.

Pourquoi ? D'une société essentiellement rurale voilà des décennies, nous sommes passés dans une société essentiellement urbaine, voire rurbaine, et les rurbains sont souvent pires que les urbains. S'ils ont choisi la belle commune de Montignac ou de Saint-Agne, c'est pour avoir la qualité de votre terroir, mais aussi de ne pas être obligé d'entendre des coups de fusil le matin, entendre les chiens aboyer, et surtout pas qu'ils aient leur devant de porte labouré et les poubelles renversées. Le sanglier ne sait pas encore faire le tri sélectif.

N'essayons pas de nous battre contre la société, nous ne gagnerons pas. Il vaut mieux venir sur le terrain qui plaît à la société : la biodiversité, les milieux, et d'autant plus que la période porte, parce qu'une allusion a été faite par Charles quand il a parlé des populations de sangliers, l'adaptation au changement climatique, à l'isotherme zéro. Il ne faut pas chercher la responsabilité, cela nous ferait remonter beaucoup trop loin, mais c'est un bon motif pour aller dans le sens de ce que demande la société.

D'autres exemples : les agriculteurs se sont exprimés. Voilà 40 ou 50 ans : 4 millions d'agriculteurs en France. Quand on naissait agriculteur, on naissait chasseur en même temps. On chassait devant la maison, au fond du pré. Le petit gibier était abondant, je pense en particulier au lapin.

Maintenant, de 4 millions d'agriculteurs, nous sommes tombés à 400 000 industriels de l'agro-alimentaire pour la plupart. Ce n'est pas du tout la

même chose. Bien évidemment, notre société économique basée sur le libéral amène des contraintes. J'ai une pensée plus particulière pour le monde de l'élevage, actuellement, qui est sans doute la corporation qui souffre le plus dans le milieu agricole.

Tout cela conditionne des pertes d'adhérents. Vous savez, en tant que président de la Gironde, je subis aussi les pertes d'adhérents. J'ai été élu président il y a 28 ans. À cette époque, nous avions presque 60 000 chasseurs. Cette année, je vais difficilement passer les 30 000. Cela fait moitié moins. Nous avons tous connu la France avec presque 2,5 millions de chasseurs pour être moins de 900 000 à ce jour. Cette érosion nous a donc rattrapés.

« Aller chercher les jeunes », cela nous a été dit dans l'exposé de la communication, et quelque chose d'impératif : vous n'allez pas attraper les jeunes que par le grand gibier. Si vous mettez le jeune au sanglier à côté de la grange où n'est jamais passé un cochon, vous allez l'attraper une fois, deux fois, et puis il va abandonner.

Les volières anglaises, le gibier migrateur, la palombe que l'on appelle « pigeon ramier » à Paris, tout cela montre d'ailleurs une entrée très culturelle. Basez-vous aussi là-dessus, parce que quand un jeune rentre à la maison, s'il n'y a que le rôti de sanglier dans le carnié, ce n'est pas très valorisant. S'il a tué un faisan, il fera dépasser la queue, et puis on lui dira que c'est un sauvage. Travaillez sur le petit gibier. Cela me semble indispensable.

Chez nous, que ce soit en Gironde, en Dordogne, dans le Lot-et-Garonne, et j'ai dit la même chose hier soir pour conclure : l'esprit de la chasse populaire est présent chez nous. Qu'est-ce que la chasse populaire ? Le smicard chasse avec le PDG, l'infirmier avec le chirurgien, le petit-fils avec le grand-père, ce qui est encore mieux, c'est quand la petite fille vient avec la maman. Je constate vos

efforts à ce sujet. Alors, que signifie la chasse populaire ?

On paie un petit peu. J'ai vu vos tarifs, moi je vous encourage, parce qu'il faut repartir avec le moral, à aller sur le site et regarder le tarif dans l'Aisne, en Meurthe-et-Moselle, passez la Loire et même si vous trouvez que c'est cher, nous sommes sacrément gâtés. Bravo à votre Fédération pour la gestion à ce propos, mais arrêtons de voir des augmentations de 10 €. Cela représente trois bières devant la cathédrale Saint-Front, c'est tout.

(Rires.)

Vous allez en profiter toute l'année. Je suis abonné à l'UBB, et je vous promets que cela me coûte plus cher que le permis de chasser. Donc, n'en faites pas trop, gardons cet esprit de chasse populaire. Gardons cette chose, car elle est indispensable.

Pour conclure, restons nous-mêmes, je me méfie d'un jacobinisme centralisateur un peu excessif de nos structures nationales. Cela a été dit pour les nouveaux logiciels de nos inscriptions au permis de chasser. Je le dis malgré tout à Charles, aussi aux administrateurs : attention au « tout-numérique ». Quand je regarde la salle, sans trop me tromper, moyenne d'âge : 68 ans et quatre mois.

(Rires.)

(Applaudissements.)

Je suis sûr que beaucoup ont besoin du petit-fils, du cousin, de la fille pour entrer certaines données informatiques. Même si ChassAdapt n'est pas compliquée, je connais dans la société de chasse ACCA de Carcans des chasseurs avec un téléphone à clapet. Il doit y en avoir parmi vous. Là-dessus, attention tout de même.

Pour l'instant, lorsque nous collections la donnée brute, nous la gardions. Maintenant, ceux qui la reçoivent peuvent en faire d'autres choses, mais pas

sous notre contrôle. Nous n'envoyions que de la donnée traitée. Dans une période où nous sommes à la merci d'un contentieux, ces propos ont de l'importance.

Je saluerai aussi le représentant de l'OFB, et même si je suis un peu orphelin de l'ONCFS — et vous savez pourquoi —, il faut la pédagogie, quelquefois la faire un peu plus que la sanction. Le fusil chargé sur le siège arrière de la voiture, c'est rédhibitoire, ce doit être puni. Cependant, le panneau mal placé, il faut bien le mettre, mais c'est comme la bécasse qui a perdu la bague dans le carnier. Il ne faut pas me raconter d'histoire, car, malheureusement, je suis trop âgé pour ne pas les avoir vécues.

Tout cela pour vous dire que je suis content d'être avec vous aujourd'hui.

(Rires.)

J'aime la Dordogne, peut-être un peu moins que la Gironde, mais nous sommes tous ensemble et continuons à nous battre. Merci.

(Applaudissements.)

**M. LE PRÉSIDENT.**— Merci, mon cher Henri, nous savons que tu aimes beaucoup la Dordogne. Pour nous, c'est un grand plaisir de t'accueillir. Merci encore.

Afin de clôturer nos travaux, je demande à M. LEYSSENNE, directeur de la DDT, représentant Mme la préfète, de prendre la parole.

**M. LEYSSENNE.**— Il n'est pas facile de passer après le président M. SABAROT et ses qualités d'orateur. Je vais tâcher de faire court.

Monsieur le Président,

Madame la directrice,

Messieurs les vice-présidents,

Messieurs les agents et Messieurs et Mesdames les agents de la Fédération,

Monsieur le représentant du président ROUSSET — je pense que j'ai fini avec les officiels, parce qu'ils sont à peu près tous partis,

Chers collègues de l'OFB,

Chers collègues de la DDETSPP,

Chers lieutenants de loupeterie,

Chers gardes particuliers,

Mesdames les Chasseresses et Messieurs les Chasseurs,

J'ai quelques messages à vous faire passer de la part de Mme la préfète AUBERT, qui n'a pas pu être présente. Je souhaite commencer par un des propos tenus par Me LAGIER, j'ai beaucoup aimé ce terme, j'ai pensé que c'était un néologisme, et ce n'en était point un lorsque vous dites qu'entre agriculteurs et chasseurs au niveau des dégâts, « ça turbule ». Je suis arrivé en juin de l'année dernière, à un moment donné où ça « turbulait » beaucoup. En tant que directeur de la DDT, je n'ai pas que la chasse à gérer, mais j'ai dû passer 20 % de mon temps sur ce sujet jusqu'à la fin de l'année. Le verbe « turbuler » me va bien et je trouve qu'il représente à peu près ce qu'il s'est passé. Je pense que nous avons bien travaillé.

C'est pourquoi je voulais d'abord remercier la Fédération départementale pour tous les travaux engagés et qui se poursuivront avec mes équipes, toujours sous l'autorité de Mme la préfète qui suit ces sujets avec grande attention.

Remerciements également appuyés, j'en profite, aux chasseurs pour les efforts que vous avez déployés tout au long de cette saison cynégétique, notamment pour réduire les populations de sangliers et plus globalement de grands gibiers. Je ne vais pas revenir aux chiffres donnés, mais ils sont remarquables. J'ai suivi avec plus d'attention les

deux massifs que j'avais rencontrés où de gros dégâts ont été faits : le Jumilhacois et La Force. J'ai été impressionné chaque semaine du nombre de grands cervidés ou de sangliers prélevés. Un grand merci donc à vous, puisque vous œuvrez pour essayer collectivement avec la Fédération de chasse — puisqu'il s'agit de notre mission commune — d'atteindre ce fameux équilibre agro-sylvo-cynégétique. Il faut rendre compatible la présence de la faune sauvage avec les activités économiques et agricoles sur un territoire. Merci à vous. Nous savons que ces efforts sont importants.

Je suis issu d'une famille de chasseurs, non pas de grand gibier, mais je sais le travail que cela peut représenter. Je sais les dimanches après-midi que vous avez dû passer à « épener » le gibier que vous avez tué.

Nous recherchons cet équilibre agro-sylvo-cynégétique. Pour répondre à ces enjeux, Mme la préfète proposera à la prochaine Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage des quotas départementaux de réalisation que nous chercherons à mettre en adéquation avec les problématiques rencontrées sur le terrain. Nous avons travaillé avec la Fédération des chasseurs. Nous continuerons à maintenir la pression sur la population, en maintenant la pression sur les chasseurs, en augmentant légèrement les quotas, que ce soit sur le sanglier, le cerf ou le chevreuil.

Je rappelle que nous avons quelques massifs où les dégâts par les cervidés sur les cultures agricoles sont plus importants que ceux provoqués par les sangliers. Nous devons donc prendre en compte ce sujet avec une grande attention. Nous l'avons vu lorsque nous avons mis en place une battue administrative aux grands cervidés, cela remue plus dans la société que lorsque nous faisons des battues administratives aux sangliers. Nous comptons sur vous quant au sujet des cervidés.

Nous sommes conscients de vous demander beaucoup dans un contexte qui n'est pas

simple : baisse du nombre de chasseurs, les évolutions climatiques, les territoires de non-chasse en augmentation. Nous essayons de prendre le sujet à bras-le-corps, agriculteurs, chasseurs, Fédérations de chasse, afin d'identifier ces territoires et d'y réaliser des opérations administratives.

#### Point particulier sur le sanglier.

Les populations demeurent trop nombreuses. Tout le monde en pâtit, agriculteurs comme chasseurs. Je refais passer le message qu'il est important que les agriculteurs-chasseurs puissent défendre leurs cultures. J'invite les présidents à fournir des bracelets. Ne refusez pas les bracelets, ce n'est plus entendable pour nous pour ces agriculteurs-chasseurs.

Au niveau des services de l'État et concernant la problématique du sanglier, nous étudions toutes les pistes que l'on nous propose : celles qui ont été négociées au niveau national dans le cadre de la boîte à outils sanglier, mais aussi, nous sommes à l'écoute des initiatives de la Fédération, tout comme celles des agriculteurs et chasseurs du territoire.

Cette année, nous reconduirons la prolongation de la période de chasse du sanglier en avril et mai à l'approche ou à l'affût. Nous permettons même deux battues collectives accordées de manière assez automatique dès l'annonce d'une problématique de protection des semis bien sûr. Il existe une forme de prise de risque par les services de l'État d'accorder directement ces battues administratives. Nous pouvons être attaqués par rapport aux autorisations que nous donnons, mais il nous paraît important de poursuivre l'effort et que vous soyez en mesure de défendre les semis et les cultures.

Nous avons parlé du piégeage du sanglier : classement ESOD dans tout le département, c'est bien pour nous un complément à l'action de chasse.

On ne réglera pas la population de sanglier avec du piégeage. Nous sommes conscients que les chasseurs prélèvent le plus de sangliers. Néanmoins, quelque part, cet outil permet de protéger les cultures, ou permet même parfois à certains chasseurs d'aller plus loin, puisqu'ils n'arrivent plus à s'en sortir avec l'action de chasse.

Avec la Fédération de chasse, nous avons essayé d'être assez agiles pour le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique. Lorsque certains chasseurs nous ont remonté des difficultés quant à la possibilité d'avoir plusieurs tireurs dans la traque, nous venions d'arrêter le schéma, nous ne nous sommes pas posé de questions. Trois semaines plus tard, nous avons modifié le schéma avec une nouvelle version permettant d'accepter, dans des conditions de sécurité, plusieurs tireurs dans la traque. C'était sous l'impulsion de la Fédération des chasseurs, et je les remercie pour cette agilité. On ne peut pas dire que ce sera pour la saison prochaine.

S'agissant du cerf, un projet de décret est à l'étude pour autoriser une chasse anticipée au 1<sup>er</sup> juin. Objectif : offrir un peu plus de latitude aux chasseurs pour maîtriser l'augmentation des populations, notamment par l'approche et l'affût.

Je n'élude pas d'autres sujets portés devant Mme la préfète : le tir à poste fixe autour des parcelles au moment de la récolte. Nous étudions ce sujet dans le groupe de travail sanglier. C'était la boîte à outils.

Monsieur, vous avez parlé de la chevrotine. Un arrêté ministériel a fixé les départements pouvant l'utiliser ; la Dordogne n'est pas dedans, mais nous avons remis ce sujet sur la table, nous verrons pour le prochain arrêté ministériel. Des enjeux de sécurité ont été exposés par le président M. AMBLARD, auxquels je souscris. Voyons si nous pouvons disposer de plus de sécurité. Nous n'avons pas refermé ce sujet, même si nous ne sommes pas dans l'arrêté à ce jour.

Tir de nuit.

La demande est assez forte. Je vois M. ROBERT qui sourit, mais oui. Le sujet est sur la table, il pose de nombreuses questions. Nous verrons ce qu'ont fait d'autres départements l'ayant ouvert et s'il est possible de mettre en place une expérimentation, ce que je vous ai dit il y a 15 jours. Nous maintenons cette opposition.

Dernier point, l'État a parlé de la vraie difficulté à indemniser au regard de l'augmentation des dégâts. Il continue de donner des moyens supplémentaires aux fédérations. Nous disposons d'une convention pluriannuelle avec la Fédération. Nous avons donné 400 000 € en 2023, un peu moins de 300 000 en 2024. Nous ne connaissons pas encore le montant de cette année, mais nous nous doutons qu'il ne sera pas supérieur à celui de l'année dernière.

L'idée est vraiment de travailler ensemble et de voir comment diminuer les dégâts de grand gibier.

Un mot particulier concernant les missions administratives, puisqu'elles sont à notre main. L'occasion ici est de remercier l'équipe des louvetiers et le président de l'association des lieutenants de louveterie, à travers 31 louvetiers, hommes, femmes et bénévoles accomplissant quotidiennement des missions de service public dans des conditions parfois difficiles pour le travail utile de régulation de la faune sauvage. Votre expertise et votre capacité d'action ont pu à nouveau être démontrées récemment lors de la battue administrative organisée sur le secteur dit des « Lèches », entre l'autoroute et Bergerac. Il faut savoir que cette demande avait émergé d'une réunion de massifs sur le secteur de La Force. Nous essayons de donner suite lorsque vous nous faites remonter des zones de non-chasse ou des zones difficilement « chassables ».

Ce jour-là, une coordination de 320 chasseurs, 12 lieutenants de louveterie a été exécutée : 45 sangliers prélevés en bord de route.

C'est remarquable en termes d'organisation. Cela montre que les chasseurs savent s'organiser collectivement pour réaliser ces battues administratives, et je n'oublie pas les gardes particuliers qui ont apporté une aide très précieuse dans le cadre de cette opération. Toutes ces mesures ne doivent pas nous faire oublier l'objectif primordial : la sécurité, celle des chasseurs, mais aussi des autres usagers de la nature. Sachez toutefois que le procureur de la république et Mme la préfète y attachent une grande importance et saluent les actions de la Fédération en matière de formations et les chasseurs sur le terrain pour le respect des règles et des recommandations contenues dans le schéma départemental.

Pour conclure, merci à toutes et à tous pour l'ensemble de vos actions et votre implication. Le chemin est encore long, mais les efforts finiront par porter leurs fruits. Pour y parvenir, il est important de rester tous ouverts au dialogue : chasseurs, agriculteurs, État, fédérations de chasse ; que nous soyons tous conscients des difficultés de chacun et respectueux des uns des autres.

Merci.

(*Applaudissements.*)

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Monsieur le Directeur.

Nous allons clôturer cette belle assemblée à laquelle de nombreuses personnes ont participé. Je vais vous inviter à prendre le verre de l'amitié, suivi d'un apéritif déjeunatoire.

Bon appétit à tous.

(*Applaudissements.*)

*(La séance est levée à 12 h 52.)*

## ANNEXES

BILAN CONSOLIDE - EXERCICE CLOS LE 30/06/2024 avant affectation du résultat			
ACTIF		PASSIF	
- INVESTISSEMENTS IMMOBILISES	3 239 123 €	- FONDS PROPRES	7 839 862 €
- STOCKS DE MARCHANDISES	154 028 €	- RESULTAT DE L'EXERCICE	88 256 €
- CREANCES (clients adhérents)	1 584 205 €	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	115 018 €
- TRESORERIE (placements financiers, banques, caisse)	5 678 616 €	- PROVISIONS RISQUES ET CHARGES + FONDS DEDIES	490 105 €
- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	151 060 €	- DETTES (emprunt, fournisseurs ,autres)	845 856 €
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>10 807 032 €</b>	<b>- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>1 427 935 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>10 807 032 €</b>
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE - EXERCICE CLOS LE 30/06/2024			
CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION (I)	4 810 756 €	PRODUITS D'EXPLOITATION : ventes, prestations de service (I)	1 528 002 €
CHARGES FINANCIERES (II)	4 036 €	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (II)	3 243 531 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	33 797 €	PRODUITS FINANCIERS (II)	136 133 €
IMPOTS SUR LES SOCIETES (IV)	10 880 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	40 059 €
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV)</b>	<b>4 859 469 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>	<b>4 947 725 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : PRODUITS - CHARGES = 4 947 725 € - 4 859 469 € = 88 256 €</b>			

PROJETS DE BUDGETS - 1er JUILLET 2025 - 30 JUIN 2026		
RECAPITULATIF DES DEPENSES	GENERAL	DEGATS
60 ACHATS	136 320 €	875 900 €
61 SERVIES EXTERIEURS	318 200 €	196 340 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	322 500 €	116 600 €
63 IMPOTS ET TAXES	117 200 €	16 000 €
64 CHARGES DE PERSONNEL	1 197 928 €	201 722 €
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	370 443 €	148 700 €
66 CHARGES FINANCIERES	2 500 €	0 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000 €	0 €
68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	246 900 €	115 700 €
69 IMPOTS SUR LES SOCIETES	8 000 €	2 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 722 991 €</b>	<b>1 672 962 €</b>
RECAPITULATIF DES RECETTES	GENERAL	DEGATS
70 VENTES	500 754 €	865 970 €
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	190 000 €	0 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 535 370 €	541 385 €
76 PRODUITS FINANCIERS	55 000 €	20 000 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 000 €	0 €
78 REPRISES DE PROVISIONS	500 €	70 150 €
79 TRANSFERTS DE CHARGES	81 200 €	16 500 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 400 824 €</b>	<b>1 514 005 €</b>
<b>RESULTATS ATTENDUS 2025/2026</b>	<b>-322 167 €</b>	<b>-158 957 €</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>-481 124 €</b>	

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025/2026	
INFORMATIQUE	5 000 €
IMMOBILIER - TERRAIN	15 000 €
MATERIEL TECHNIQUE	4 000 €
TRAVAUX BATIMENTS	385 641 €
VEHICULES	50 000 €
COLLECTIONS NATURALISATION	3 000 €
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>462 641 €</b>